

# COGOLIN

*Guide de la ville*





# **GOLFE DÉPLACEMENTS**

**Taxis conventionnés - VTC  
Transport de Personnes  
à Mobilité Réduite**

Communes de stationnement :

Grimaud - Plan de la Tour - St-Raphaël - Rians - Cogolin

**06 01 03 40 60**

[golfedeplacements@gmail.com](mailto:golfedeplacements@gmail.com)

[www.golfe-deplacements.com](http://www.golfe-deplacements.com)



# COGOLIN

## Cœur du Golfe

5

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Votre ville .....               | 6  |
| Son patrimoine .....            | 7  |
| Sa façade maritime .....        | 8  |
| Cogolin, ville labellisée ..... | 10 |

## Vie citoyenne

11

|                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------|----|
| Le Maire et le Conseil Municipal .....                      | 12 |
| La Communauté de Communes<br>du Golfe de Saint-Tropez ..... | 13 |
| Le conseil municipal des jeunes .....                       | 14 |
| Le comité d'entente des associations<br>patriotiques .....  | 15 |

## Au quotidien

17

|                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------|----|
| Les services de la mairie .....                           | 18 |
| Les établissements publics<br>ou de service public .....  | 20 |
| Les structures de service public<br>et autres .....       | 21 |
| Les transports, les parkings<br>et le stationnement ..... | 22 |
| Les informations municipales .....                        | 28 |

## Ville sûre

31

|                                                                              |    |
|------------------------------------------------------------------------------|----|
| La police municipale<br>et la vidéo-protection .....                         | 32 |
| Les rappels à l'ordre et le conseil<br>de prévention de la délinquance ..... | 33 |
| Le dispositif « Voisins vigilants » .....                                    | 34 |
| La lutte contre le<br>stationnement abusif .....                             | 34 |
| Les bruits de voisinage et les travaux<br>pendant la période estivale .....  | 35 |

## Jeunesse

37

|                                                            |    |
|------------------------------------------------------------|----|
| Crèches et assistantes maternelles .....                   | 38 |
| Les établissements scolaires .....                         | 39 |
| Les transports scolaires .....                             | 40 |
| La restauration scolaire .....                             | 41 |
| Les activités périscolaires<br>et centres de loisirs ..... | 42 |

## Solidaire

45

|                                                                              |    |
|------------------------------------------------------------------------------|----|
| Le CCAS et ses dispositifs .....                                             | 46 |
| L'EHPAD Peirin, la résidence seniors<br>et les associations de seniors ..... | 49 |
| Les associations caritatives .....                                           | 51 |
| La cause animale .....                                                       | 52 |
| Les aides et numéros utiles .....                                            | 54 |

## Durable

57

|                                                        |    |
|--------------------------------------------------------|----|
| Cogolin ville engagée .....                            | 58 |
| La prévention des risques .....                        | 60 |
| La gestion des déchets .....                           | 63 |
| L'énergie verte .....                                  | 67 |
| Les jardins partagés<br>et les Amapiens du Golfe ..... | 68 |

## Sportive

71

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Les infrastructures sportives ..... | 72 |
| L'école municipale des sports ..... | 74 |
| La base nautique .....              | 75 |
| Les associations sportives .....    | 76 |

## Animée

79

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| Les grands événements .....           | 80 |
| Les lieux de culture municipaux ..... | 82 |
| Les autres lieux de culture .....     | 84 |
| Les associations de loisirs .....     | 86 |

## Vie économique

89

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| L'emploi et la formation .....               | 90 |
| Commerçants, vos démarches .....             | 91 |
| La taxe de séjour .....                      | 95 |
| Les marchés, brocantes<br>et commerces ..... | 96 |

## Pratique

97

|                                               |     |
|-----------------------------------------------|-----|
| Vos démarches administratives .....           | 98  |
| Les numéros utiles .....                      | 104 |
| Annuaire des professionnels<br>de santé ..... | 106 |



**CONSULTEZ-NOUS** concernant toutes vos questions **ASSURANTIELLES**,  
votre prévoyance, vos placements et finances, votre retraite...

**COGOLIN** 04.94.54.60.37

**SAINTE-MAXIME** 04.94.96.42.57

**Dalida SARKISSIAN**

Agent Général

[dalida.sarkissian@mma.fr](mailto:dalida.sarkissian@mma.fr)

[www.mma.fr](http://www.mma.fr)

N° ORIAS : 17005860

# Brasserie le QG

**Ouvert de 6h à 21h00**

**Formule déjeuner tous les midis**

**Soirée à thème tous les vendredis soirs**

1 rue des Vignerons - 83130 COGOLIN

04.94.53.02.47

- 5 -

# COGOLIN

*Cœur du Golfe*



— Votre ville —  
Son patrimoine  
Sa façade maritime  
— Cogolin, ville labellisée —





## Votre ville

- Code postal : 83310
- Région : Sud
- Département : Var (4<sup>e</sup> circonscription)
- Canton : Sainte Maxime
- Intercommunalité : communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez
- Superficie : 27,93km<sup>2</sup>
- Habitants : 12 517
- Plus de 900 entreprises, artisans et commerçants
- Près de 100 associations
- 2 ports, 1 plage



Véritable poumon économique du Golfe, Cogolin propose une offre complète en matière de commerces et services, artisanat d'art, animations et gastronomie. Ses plus de 900 entreprises, artisans, commerces, cafés, restaurants et sa centaine d'associations contribuent à faire de Cogolin une ville qui vit à l'année, avec une offre de service pour tous !

## Son patrimoine

Le patrimoine cogolinois révèle ses richesses à celui qui sait observer : église, chapelles, anciennes maisons d'artisans, porches en basalte ou en serpentine, fontaines et tour de l'horloge sont les témoins de notre histoire et de la vie locale.



Son patrimoine naturel est lui aussi remarquable. Au charme unique et authentique de la nature cogolinoise, s'ajoute une biodiversité exceptionnelle : la variété de milieux crée une palette d'écosystèmes et abrite des espèces protégées.

Les artisans cogolinois font la renommée de Cogolin à travers des productions exportées dans le monde entier. C'est le cas notamment de la fabrique de Pipes, de la Manufacture des Tapis et de la fabrique d'anches Rigotti. D'autres métiers d'arts enrichissent la réputation de Cogolin : potiers, fabrication de canisses et de ses produits dérivés (anches, brise vue, paille,...) à partir de la canne de Provence (roseaux), vitrier, miroitier et tailleur de pierre.



**Balades libres, guidées ou commentées par l'Office de tourisme :**

Renseignements : 04 94 55 01 10

[www.visitcogolin.com](http://www.visitcogolin.com) - **f** : Cogolin Tourisme - **@** : [cogolin.tourisme](https://www.facebook.com/cogolin.tourisme)

## Sa façade maritime

À l'origine village rural, Cogolin s'est lentement tourné vers son littoral à la fin du 20<sup>e</sup> siècle. Sur d'anciens marécages se sont depuis développés un quartier et des marinas qui sont aujourd'hui des hauts lieux du nautisme : les Marines de Cogolin, la plage des Marines et Port Cogolin.



### Les Marines de Cogolin

C'est un des plus grands ports de la Côte d'Azur : avec ses 1400 anneaux, le port des Marines de Cogolin peut accueillir des bateaux de 6 à 50 mètres. La Marina, lieu de villégiature avec ses logements et ses locations, ses restaurants et ses bars, propose également tous les services nécessaires aux plaisanciers.

Capitainerie et régie du Port des Marines de Cogolin  
36 esplanade de la capitainerie, 83310 Cogolin  
04 94 56 07 31 - [www.marines2cogolin.fr](http://www.marines2cogolin.fr)





### La plage des Marines de Cogolin

Sur ses 400 mètres de sable offrant un large panorama sur le Golfe de Saint-Tropez, vous trouverez la base nautique municipale avec des activités toute l'année, deux restaurants pieds dans l'eau, un terrain de beach volley, des douches et un grand parking ombragé, gratuit de septembre à juin. La baignade y est surveillée du 15 juin au 15 septembre.

#### La plage des Marines

Avenue de la plage – Baignade surveillée du 15/06 au 15/09  
Parking gratuit de septembre à juin.

### Port-Cogolin

D'un charme plus discret, Port Cogolin accueille des commerces, deux restaurants et des professionnels du nautisme autour de son bassin de 180 places pouvant accueillir des bateaux de 5 à 8 mètres. À quelques pas de là, le port de la Gisclette est réservé aux plaisanciers et aux pêcheurs locaux.



#### Port Cogolin

Allée du Grand Port 83310 Cogolin

### Les associations en lien avec la façade maritime

Association des pêcheurs du Golfe de St-Tropez

06 22 97 74 31 – [pgst83@hotmail.com](mailto:pgst83@hotmail.com)

Association des Plaisanciers

Contact : 04 94 54 52 17 – 06 13 27 92 38

## Cogolin, ville labellisée



### Terre de jeux 2024

La France organise les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques d'été et sera au cœur du plus grand événement sportif de la planète. Cogolin a rejoint la promotion de septembre 2020 des villes labellisées « Terre de jeux 2024 » et participera à une fête exceptionnelle.

### Ville fleurie

Le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie et prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Cogolin est labellisée avec deux fleurs.



### Petites villes de demain



En 2020, la ville a été retenue pour faire partie du dispositif « Petites villes de demain ». Ce programme de cohésion des territoires, financé par l'Etat, va accélérer l'avancée des projets municipaux, qui permettront à la ville de se doter d'infrastructures et d'une urbanisation adaptées à l'évolution de la population.

### Architecture contemporaine remarquable

La Brigantine et la Galiote, imaginées par Jean Dimitrijevic, sont labellisées « Architecture contemporaine remarquable ». Elles sont ainsi protégées de tout changement majeur, jusqu'en 2027.



# COGOLIN

## *Vie citoyenne*



————— Le Maire et le Conseil Municipal —————

La Communauté de Communes de Golfe de Saint-Tropez

Le conseil municipal des jeunes

—— Le comité d'entente des associations patriotiques ——

## Le Maire et le Conseil Municipal



La ville de Cogolin est régie par une assemblée composée de 33 élus : le conseil municipal. Les élus règlent par délibérations les affaires de la commune et votent le budget.

Le maire, Marc Etienne Lansade représente cette assemblée. Il a été réélu en 2020 après un premier mandat.

Son action recouvre les domaines de la sécurité : autorité de police administrative et de police judiciaire, il est également le chef de la police municipale.

Il gère également avec sa majorité le développement du territoire via le Plan Local d'Urbanisme.

Chef de l'administration communale, le Maire est également officiel d'état-civil. Il prend des arrêtés et a en charge l'organisation des élections, les inscriptions sur les listes électorales, le recensement citoyen et l'organisation des cérémonies patriotiques dans la ville.

Il apporte un soutien aux plus faibles via le centre communal d'action sociale, qu'il préside via son conseil d'administration.

## La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez



Créée le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la CCGST est compétente pour :

- L'aménagement du territoire
- La préservation de l'environnement
- La solidarité
- Le développement économique
- Le tourisme et la culture
- La forêt et l'agriculture

Elle est composée de 12 communes :

Cogolin, Cavalaire-sur-Mer, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, La Môle, Le Plan-de-la-Tour, Ramatuelle, Rayol-Canadel-sur-Mer, Saint-Tropez et Sainte-Maxime.



Monsieur le Maire, Marc Etienne Lansade, est le 1<sup>er</sup> vice-président de la Communauté de Communes et délégué à l'environnement. Il est assisté de 6 élus qui siègent à ses côtés au sein du conseil communautaire, avec pour délégations : espace maritime et forêts, finances et développement économique, projets alimentaires et enseignement, tourisme et culture, eau et déchets et aménagement du territoire.



## Le conseil municipal des jeunes



Au mois de décembre 2021, 16 jeunes cogolinois scolarisés à Cogolin en classe de CM2 ou de 6ème seront élus membres du Conseil Municipal des Jeunes. En tant que jeunes élus, ils recevront l'écharpe tricolore et représenteront l'ensemble des jeunes cogolinois, durant leur mandat d'une durée de deux ans non renouvelable.

Après la déclaration des candidatures des enfants et l'élaboration des programmes avec les animateurs du service animation-jeunesse, une élection sera organisée la 2ème semaine de décembre. L'ensemble des élèves de CM2 et de 6ème des établissements de la ville seront appelés à voter au sein de bureaux de vote, dans des conditions réelles d'élection : urnes, carte électorale, émargement, dépouillement, etc.

Les résultats de l'élection seront affichés devant les écoles et collèges et sur le site et la page facebook de la ville.

Les jeunes élus réaliseront des projets utiles à tous et participeront à la vie politique de la ville en étant force de proposition dans les domaines qui les concernent particulièrement. Ils collaboreront par délégations et dans différentes commissions : environnement et sécurité, solidarité, jeunesse et loisirs, culture, animation et événementiel et enfin sport et santé.

**L'objectif :** intégrer les jeunes dans la vie de la commune et leur permettre l'exercice de la citoyenneté.

Pour en savoir plus : [www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr)

## Le comité d'entente des associations patriotiques



Présidé par Jacki Klinger, conseiller municipal, le comité d'entente des associations patriotiques contribue toute l'année à faire perdurer le devoir de mémoire dans la commune. Chaque année, cinq commémorations et la cérémonie de la fête nationale sont organisées par le Comité en lien étroit avec Patrick Garnier, adjoint délégué à l'Etat-Civil et maître de cérémonie :

- 8 Mai : Victoire du 8 mai 1945
- 18 juin : Appel du Général de Gaulle le 18 juin 1940 et hommage à la résistance
- 14 juillet : Fête nationale
- 15 août : Débarquement en Provence
- 11 novembre : Armistice 1918
- 5 décembre : Hommage aux morts pour la France de la guerre d'Algérie et aux harkis assassinés, hommage aux morts pour la France de la guerre d'Indochine et dans les opérations extérieures (OPEX)

Contacter le comité d'entente :  
[delegueorgapatriotiques@cogolin.fr](mailto:delegueorgapatriotiques@cogolin.fr)

## Les Associations patriotiques

**Le Souvenir Français**  
 06 74 45 70 80  
[rene.magnetto@sfr.fr](mailto:rene.magnetto@sfr.fr)

**La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie-Maroc-Tunisie (FNACA)**  
 04 94 54 40 48

**L'Union Nationale des Combattants (UNC)**  
[unc.cogolin@gmail.com](mailto:unc.cogolin@gmail.com)

**L'association de Sauvegarde Mémoirelle du Débarquement de Provence (SMDP) et l'Ordre National du Mérite**  
 07 83 10 48 25

**L'Association Varoise de l'Appel du 18 juin**  
 06 07 30 22 27  
[laetitia.sanguinetti@wanadoo.fr](mailto:laetitia.sanguinetti@wanadoo.fr)

**L'Union Nationale des Porte-Drapeaux de France (UNPDF)**  
 06 04 52 12 99  
[sainttropez54@live.fr](mailto:sainttropez54@live.fr)



# MOBA WEB

Développement Web & Mobile

---

Conception de site web sur-mesure

---

04.94.95.56.84

14 boulevard de Lattre de Tassigny - 83310 COGOLIN

Piscine - Arrosage  
Création - Rénovation



Forage - Entretien  
Dépannage



Golfe de St-Tropez  
fabien.asensio@hotmail.fr - 06.03.57.43.38

[www.asensio-piscine.com](http://www.asensio-piscine.com)

# COGOLIN

## *Au quotidien*



— Les services de la mairie —

Les établissements publics ou de service public

Les transports, les parkings et le stationnement

— Les informations municipales —

## Les services de la mairie



### Allo M. Le Maire

Les élus reçoivent et traitent en temps réel toutes vos demandes !  
Contacter le 08 11 69 04 35  
(prix d'un appel local).

### Etat civil

Tel : 04 94 56 65 45  
Fax : 04 94 54 03 91  
Email : etatcivil@cogolin.fr

### Service des marchés publics

Tel : 04 94 56 65 49  
Email : marchespublics@cogolin.fr



### Services administratifs

#### Cabinet du Maire

Tel : 04 94 56 65 83  
Email : cabinetdumaire@cogolin.fr

#### Administration générale

Élections – recensement –  
numérotation  
Tel : 04 94 56 65 52  
Email : f.raybaud@cogolin.fr

### Service financier

Tel : 04 94 56 65 58  
Email : compta@cogolin.fr

### Ressources humaines

Tel : 04 94 56 65 55  
Email : drh@cogolin.fr

### Service communication

Tels : 04 94 56 65 46 /  
04 94 56 64 49  
Email : communication@cogolin.fr

### Urbanisme

Tel : 04 94 56 65 57  
Email : urbanisme@cogolin.fr

### Gestion domaniale

Assurances – marchés forains –  
occupation domaine public –  
publicité/affichage – débit de boissons  
Tel : 04 94 56 65 47  
Email : domaine@cogolin.fr



### Sécurité

#### Police municipale

Tel : 04 94 54 58 98  
(jour et nuit, tous les jours)  
Email : pm@cogolin.fr  
3 rue du Stade  
Du lundi au vendredi :  
8h30-12h et 14h30-18h





### Service animation et culture

Tels : 04 94 54 54 90 / 04 94 95 27 14

Email : [serviceculture@cogolin.fr](mailto:serviceculture@cogolin.fr)

51, avenue Georges Clemenceau

### Médiathèque

Tel : 04 94 54 64 57

Email : [mediatheque@cogolin.fr](mailto:mediatheque@cogolin.fr)

44 rue Marceau

### Horaires d'hiver (septembre à juin)

Lundi : 15h à 18h

Mardi : 9h à 12h et de 15h à 18h

Mercredi : 10h à 18h

Jeudi : (Accueil de classes) 15h à 18h

Vendredi : 9h à 12h et de 15h à 18h

Samedi : 9h à 12h et de 14h à 18h

### Horaires d'été (juillet-août)

Lundi : 15h à 18h

Mardi : 9h à 12h et de 15h à 18h

Mercredi : 9h à 16h

Jeudi : 9h à 12h et de 15h à 18h

Vendredi : 9h à 12h et de 15h à 18h

Samedi : 9h à 12h



### Enfance

#### Service enfance –

#### Animation – Jeunesse

Accueil : 04 94 54 78 35

Affaires scolaires : 04 94 54 76 30

Régie/Compta : 04 94 54 78 38

Centre de Loisirs : 04 94 54 78 37

Email : [guichetunique@cogolin.fr](mailto:guichetunique@cogolin.fr)

2 Avenue des Mûriers



### Sport

#### Base nautique

Tels : 04 94 56 14 08 / 06 75 95 57 30

Email : [basenautique@cogolin.fr](mailto:basenautique@cogolin.fr)

f : BNC Base nautique cogolin

Plage des Marines de Cogolin

#### Service des sports

Tel : 04 94 54 13 47

Emails : [ctourtin@cogolin.fr](mailto:ctourtin@cogolin.fr) /

[sport@cogolin.fr](mailto:sport@cogolin.fr)

COSEC Marcel Coulony

Rue des Mines – 83310 Cogolin



### Technique

#### Services techniques

Responsable : 04 94 54 79 61

Assistante de Direction :

04 94 54 79 60

Ateliers Municipaux :

04 94 54 10 73

[ateliers@cogolin.fr](mailto:ateliers@cogolin.fr)

Zone Saint-Maur

Impasse des roseaux

## Les établissements publics ou de service public



### Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Tel : 04 22 47 04 07  
Mail : ccas.3@cogolin.fr  
29 rue Marceau  
Horaires d'ouverture

Les lundis et mardis :  
8h30-12h30 et 13h30-17h  
Mercredi : 8h30-12h30  
Jeudi : 8h30-16h  
Vendredi : 8h30-15h30

Courrier à adresser en Mairie de  
Cogolin – Place de la République

### Déchèterie

7 rue des Lauriers,  
route de Collobrières  
Zone Artisanale Saint Maur  
83310 Cogolin  
Tel : 04 94 96 06 68  
La déchèterie est ouverte au public  
toute l'année.  
Du lundi au samedi :  
de 8h à 12h et de 14h à 17h

### Office de tourisme (centre-ville)

Place de la République  
Tel : 04 94 55 01 10  
Email : contact@visitcogolin.com  
www.visitcogolin.com

#### Horaires d'ouverture d'octobre à mars :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30  
et de 14h à 17h  
et le samedi de 9h30 à 12h30

#### Avril – mai – juin – septembre :

Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de  
14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h30

#### Juillet et août :

Du lundi au samedi de 9h à 12h30  
et de 14h à 18h et le dimanche  
de 9h30 à 12h30

Fermé le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> mai,  
le 1<sup>er</sup> novembre, le 11 novembre  
et le 25 décembre

### Office de tourisme (Marines de Cogolin)

Parking de la plage des Marines  
83310 Cogolin

#### Horaires d'ouverture :

Juillet-août : du lundi au vendredi  
de 9h à 13h et de 14h à 17h30,  
samedi de 9h à 13h

## Les structures de service public et autres



### La gendarmerie

Gendarmerie de Grimaud  
Chemin de la Boal  
83310 Grimaud  
Tel : 17

### Les pompiers

Caserne de Grimaud  
Tel : 18

### La Poste

43, avenue Georges Clemenceau  
83310 Cogolin

### Centre de tri postal

Parc d'activités du grand pont  
83310 Grimaud

### Centre des Impôts Grimaud Trésorerie

1, rue de la Cabre D'Or  
83310 Grimaud

### Centre des impôts – Saint-Tropez

Chemin des Amoureux  
BP 300 – 83996 Saint-Tropez Cedex

### Préfecture

Bd 112<sup>ème</sup> Régiment Infanterie  
83 000 Toulon  
Tel : 04 94 18 83 83  
Fax : 04 94 91 75 00

### Sous-Préfecture

1, boulevard M. Foch  
83300 Draguignan  
Tel : 04 94 60 41 00  
Fax : 04 94 60 41 09

### Conseil Départemental du Var

390, avenue des Lices  
83000 Toulon  
Tel : 04 83 95 00 00  
Fax : 04 94 18 60 15

## Transports, parkings et stationnement

## Les transports

### La navette estivale

Pour vous déplacer du cœur de village à la façade maritime, la ville a mis en place une navette estivale qui circule tous les jours du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. Avec deux allers-retours par jour – un le matin et un le soir – elle relie l'arrêt du rond-point de Kock au parking de la plage des Marines pour la somme de 1€ par trajet et par personne.

Chaque année, les horaires sont mis en ligne courant juin sur le site de la ville ainsi que sur sa page **f** « Ville de Cogolin ».



Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août – 1€ par trajet  
Deux arrêts : rond-point de Kock et plage des Marines  
Horaires sur [www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr)  
(disponibles chaque année en juin)

### Le bus

Gérées par la région, les lignes de bus ZOU! vous permettent de voyager sur l'ensemble du territoire régional pour la somme de 3€ par trajet. Plusieurs lignes desservent Cogolin :

**Ligne 7801** : Saint-Tropez – Cogolin – Le Lavandou – Toulon Gare routière

**Ligne 7802** : Saint-Tropez – Cogolin – La Môle – Toulon Gare routière

**Ligne 7702** : Cavalaire – Cogolin – Sainte-Maxime – Saint-Raphaël Gare routière

**Ligne 7601** : Saint-Tropez – Cogolin – Saint-Raphaël Gare routière

**Ligne 7702** : Cavalaire – Cogolin – Sainte-Maxime – Saint-Raphaël Gare routière

**Ligne 7803** : Saint-Tropez – Cogolin – Hyères Aéroport



Lignes de bus régionales ZOU !

3€ par trajet (préparer l'appoint)

Horaires et lignes sur [www.zou.maregionsud.fr](http://www.zou.maregionsud.fr)

Service client : 08 09 40 00 13

(Prix d'un appel local – tous les jours de 7h à 20h)



### Le bateau

Pour faciliter vos déplacements et éviter les bouchons pendant la saison d'été, la compagnie Les Bateaux Verts vous propose des navettes maritimes régulières. Des navettes relient Saint-Tropez, Sainte-Maxime, Les Marines de Cogolin, Port-Grimaud et Les Issambres.

#### Les Bateaux Verts

Tel : 04 94 49 29 39

Email : [info@bateauxverts.com](mailto:info@bateauxverts.com)

[www.bateauxverts.com](http://www.bateauxverts.com)

### Le train

#### La gare des Arcs Draguignan

(à 36,8 km de Cogolin)

Avenue de la Gare

83460 Les Arcs Draguignan

#### La gare de Toulon

(à 60 km de Cogolin)

Place de l'Europe 83000 Toulon

Ligne bus : 7801 et 7802

#### La gare d'Aix-en-Provence TGV

(à 133 km de Cogolin)

Route Départementale 9

13592 Aix En Provence



### L'avion

#### Aéroport International Toulon-Hyères (à 45 km)

Boulevard de la Marine, 83400 Hyères

#### Aéroport International Nice Côte-d'Azur (à 105 km)

Rue Costes et Belvronte, 06206 Nice

#### Aéroport Marseille Provence (à 145 km)

13700 Marignane





## Les parkings



29 parkings dans la ville

### Parkings gratuits

#### Centre-ville

- Place Mendès-France : 127 places
- Rialet : 69 places
- Fontvieille : 48 places
- Place Dolet : 34 places
- Cantarelle : 45 places
- Parking du stade : 40 places
- Parking de déstase (face à la police municipale) : environ\* 40 places
- Parking Jean Moulin : 28 places
- Bas Georges Clemenceau (commerces) : 14 places
- Cimetière Saint-Roch : environ 30 places
- Rue du 19 mars : 9 places
- Rue des Mines : presque exclusivement réservé au transport scolaire : 15 places

- Avenue de la Cauquière (Entrée Collège) : 10 places
- Malaspina/Pisan : 22 places
- Rue Beausoleil – parking impasse : 10 places
- Rue Blanqui – Place de la Liberté : 6 places
- Rue Blanqui – Maison seniors : 10 places
- Traverse Buissonnière (Plein Soleil) : 14 places
- Rue Sigismond Coulet (parking du Rialet) : 17 places

#### Quartier de la Foux

- Pins Parasols : environ\* 35 places
- Mairie annexe : environ\* 25 places

\*environ : les places ne sont pas matérialisées au sol.



2 parkings payants à l'année | 1 parking payant en saison

## Parkings payants

### Centre-ville

- Place de la République : 65 places
- Place Victor Hugo : 54 places
- Rue du 8 mai : 10 places
- Avenue du Général de Gaulle : 9 places

### Marines de Cogolin

- Parking de la plage : environ\* 250 places  
Payant en saison,  
gratuit du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin.

## Stationnement des personnes handicapées : 35 places



Les personnes handicapées munies de l'original d'une carte européenne de stationnement (ou les personnes les accompagnant) peuvent utiliser gratuitement et sans limitation de durée toutes les places de stationnement ouvertes au public.

À Cogolin, 35 places sont exclusivement réservées aux personnes handicapées.

## Stationnement en zone bleue

Le stationnement y est limité à 1h30, tous les jours sauf dimanches et jours fériés, et le disque de stationnement obligatoire. Les voies concernées sont :



- Avenue Georges Clemenceau (depuis son intersection avec l'avenue Sigismond Coulet et la rue Pasteur)
- Rue Carnot (depuis la rue Peyron jusqu'à l'avenue Clemenceau)
- Boulevard de Lattre de Tassigny (depuis la rue Gambetta jusqu'à la rue Parmentier)
- Rue Hoche
- Avenue Jacques Cuers
- Parking des Palmiers (avenue Georges Clemenceau) : 32 places
- Parking du Cimetière Saint-Maur : 56 places

## Le forfait stationnement

### Horodateurs, mode d'emploi

Sur les parkings payants, 1 heure de stationnement est offerte par véhicule et par jour. Par ailleurs, le stationnement est gratuit entre 12h30 et 13h30 et de 20h à 8h du matin, ainsi que les dimanches et jours fériés.

Pour régler votre stationnement :

- Entrez le numéro d'immatriculation de votre véhicule grâce au clavier de l'horodateur. Si vous restez moins d'une heure et que vous souhaitez utiliser votre heure gratuite plus tard dans la journée, vous pouvez payer à la minute.
- Si vous restez plus d'une heure, la 1<sup>re</sup> heure de stationnement est gratuite automatiquement. Le tarif est ensuite fixé à 2 € de l'heure jusqu'à la 8<sup>e</sup> heure.



1<sup>re</sup> heure de stationnement gratuite - 2€ de l'heure après l'heure gratuite  
 Gratuit entre 12h30 et 13h30 et de 20h à 8h du matin  
 Gratuit les dimanches et jours fériés

## Payez votre stationnement sur mobile avec PayByPhone

Depuis décembre 2019, la ville est dotée du système de paiement « Paybyphone » : ce dernier vous permet de régler votre stationnement directement depuis votre smartphone et d'en ajuster la durée en temps réel où que vous soyez.



### Comment faire ?

1. Téléchargez PayByPhone gratuitement
2. Renseignez le code zone : 90000 en centre-ville, 90001 aux Marines, 90002 pour les professionnels de santé de Cogolin et 90003 pour les personnes à mobilité réduite.
3. Renseignez l'immatriculation, la durée de stationnement et un moyen de paiement, puis confirmez.



**HORAIRES D'OUVERTURE**  
Du lundi au samedi de 8h30 à 20h  
Ouvert le dimanche matin  
pendant la période estivale



LIVRAISON À DOMICILE



Rejoignez-nous sur



6, avenue Sigismond Coulet  
83310 COGOLIN  
Tél. : 04.94.55.09.20

## Informations municipales



### Le site internet [www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr)

Vous y trouverez toutes les actualités de la ville. Le système d'alertes par SMS vous permet d'être informé sur votre smartphone lors de la mise en ligne d'une information sur le site. L'inscription est gratuite et se fait via la page d'accueil du site.

### Le Magazine Municipal « Terre-Mer Magazine »

Edité tous les deux mois, le Terre-Mer Magazine est distribué dans toutes les boîtes aux lettres des cogolinois, disponible dans les présentoirs répartis au sein de la ville et consultable en ligne sur le site de la ville.



### La page Facebook « Ville de Cogolin »

La page Facebook de la ville vous facilite la vie ! Travaux, circulation, enfance, nouveaux commerces, portraits, vidéos, photos, événements à venir : toute l'actualité de la ville en temps réel.



### Le compte Instagram [Villedecogolin](https://www.instagram.com/Villedecogolin)

Redécouvrez Cogolin sous un autre jour ! Paysages, couchers de soleil, clichés insolites ou informations municipales se côtoient sur le compte instagram de la ville. Partagez vos photos avec le hashtag [#cogolin](https://www.instagram.com/cogolin) et en identifiant [@villedecogolin](https://www.instagram.com/Villedecogolin)







## GOLFE DE SAINT TROPEZ COGOLIN

LE BIEN-ETRE  
AU MEILLEUR PRIX



**Ibis Golfe de Saint-Tropez**  
Rue Gaou - 83 310 Cogolin  
+33 (0)4 98 12 56 80 - h7240@accor.com



CAMILLE  
**albane**

PARIS

coiffeur - coloriste - maquilleur

### VOTRE PARENTHÈSE BEAUTÉ SIGNÉE CAMILLE ALBANE

Offrez-vous un **moment de détente** avec les **experts** du salon Camille Albane de **Cogolin** et bénéficiez d'une **expérience sur-mesure** dans un cadre intimiste et convivial à la découverte des dernières tendances coiffure et maquillage.

L'équipe, composée d'experts à la fois coiffeur, coloriste et maquilleur, s'engage à satisfaire les envies et les besoins de chaque cliente dans les moindres détails. Formé au **savoir-faire Camille Albane**, chaque membre de l'équipe a pour volonté d'exprimer et de révéler la beauté de chaque femme.

Côté produit, votre salon vous propose des soins capillaires alliant le meilleur de la **nature** et de la **science**, le tout dans des **packagings éco-responsables** et **fabriqués en France**.

13, avenue Georges Clémenceau  
**COGOLIN - 04 27 50 23 78**

Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h

Prise de rendez-vous en ligne :

[salon.camillealbane.com/salon-coiffure/cogolin/](https://salon.camillealbane.com/salon-coiffure/cogolin/)





**RENAULT**  
La vie, avec passion



## GARAGE VINCENT TTSM

Réparations toutes marques  
Carrosserie



VENTE NEUF & OCCASION

☎ 04 94 54 63 09

vincent.ttsm@hotmail.fr

250, avenue de Valensole

83310 COGOLIN

## Le Sorelle

Bistrot - Bar - Lounge

Soirées musicales

Place de la République - 83310 COGOLIN

Fermé dimanche soir et lundi



**Dana** : 06.16.95.85.31

**Lili** : 06.19.07.78.75

## SELECTION MEDITERRANEE

**Marbrerie - Carrelages**

selmed.leo@free.fr

300 avenue de Valensole

83310 COGOLIN

04.94.54.04.40

## MANUELEC'



**ELECTRICITÉ GÉNÉRALE  
ECLAIRAGE JARDIN**

MANUEL SERIGNAC

ZA St Maur - 39 rue Condorcet - 83310 COGOLIN

manuelec.sarl@orange.fr - 04 94 79 58 60

Restaurant



EL BARAKA

Spécialités

Marocaines

04 94 54 47 71

21 rue Nationale

83310 Cogolin



APM Climatisation

- Climatisation - Pompes à chaleur -

- Froid commercial -

06.10.82.33.29

apcmclim@gmail.com

AGENCE  
IMMOBILIERE

Stéphanie  
GLO

LOCATION - GESTION - VENTE

14 rue du 8 Mai 1945 - COGOLIN

04 65 40 42 02

stephanie.g@asg-immo.com

www.asg-immo.com

# COGOLIN

*Ville sûre*



————— La police municipale et la vidéo-protection —————  
Les rappels à l'ordre et le conseil de prévention de la délinquance  
Le dispositif « Voisins vigilants »  
La lutte contre le stationnement abusif  
Les bruits de voisinage et les travaux pendant la période estivale

## La police municipale et la vidéo-protection



04 94 54 58 98 (7j/7 et 24h/24)  
Poste de police au 3 rue du Stade  
Du lundi au vendredi :  
8h30-12h et 14h30-18h.  
Mail : [pm@cogolin.fr](mailto:pm@cogolin.fr)

La sécurité de la population est assurée  
7j/7 et 24h/24 par :

- 25 agents de police municipale équipés de caméras mobiles\*
- Une brigade cynophile composée de trois chiens formés à la détection des produits stupéfiants
- Un parc de 44 caméras de vidéo protection réparties sur l'ensemble du territoire
- Une étroite coopération entre les forces de police municipale et de gendarmerie de Grimaud

Incivilités, délinquance, violence,  
salubrité ou mise en danger d'autrui :  
votre sécurité est leur priorité.



## Rappels à l'ordre et Conseil de prévention de la délinquance

### Les rappels à l'ordre



Des rappels à l'ordre sont conduits en mairie auprès des auteurs d'incivilités et de troubles à l'ordre public, en collaboration avec le Procureur de la République. Ces rappels à l'ordre concernent les faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune. Inscrites dans une démarche de prévention, ces mesures ont pour but d'exhorter les personnes à adopter une conduite respectueuse de chacun. Les rappels à l'ordre constituent par ailleurs une charge supplémentaire au dossier en cas de récidive et d'une éventuelle condamnation. En effet, une copie du rappel à l'ordre est systématiquement adressée au Procureur de la République.

### Le Conseil de prévention de la délinquance

Un Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) verra le jour à l'horizon 2022. Il aura pour but de favoriser l'échange d'informations entre les services de police, de la ville et de l'Etat. Y siègeront aux côtés des élus : un représentant du procureur, un représentant du préfet, un agent de police municipale, un représentant de la gendarmerie et un coordinateur.

Ce Conseil permettra de mener des actions communes dans le but d'atteindre les objectifs fixés conjointement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques sur la

commune. En accord avec le Procureur de la République, des sanctions, telles que des travaux d'intérêt général, pourront être mise en place pour les délinquants.





## Voisins vigilants

Depuis 2016, la municipalité a mis en place le dispositif « Voisins vigilants » sur la commune, qui permet de créer des liens privilégiés entre voisins, mairie, police municipale et gendarmerie, dans le but de lutter contre les cambriolages et les actes de malveillance.

Les utilisateurs de la plateforme peuvent partager et publier des annonces ou envoyer des alertes que la mairie et les autres Voisins Vigilants recevront. Ces alertes permettront de prendre les mesures nécessaires en cas de phénomène anormal (une voiture qui rôde, etc.).



**S'inscrire gratuitement :**

[www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org) ou via l'application Voisins Vigilants



**Vous n'avez pas internet ?** demandez à une personne de votre entourage de vous inscrire sur le site. Vous pourrez alors recevoir et envoyer des alertes, au numéro suivant : **06 47 49 26 26** (non surtaxé).

## Lutte contre le stationnement abusif

La lutte contre le stationnement abusif fait partie des préoccupations centrales de la municipalité. Cette infraction, passible d'une amende de contravention de 2<sup>e</sup> classe et d'une mise en fourrière, concerne les véhicules stationnés de manière

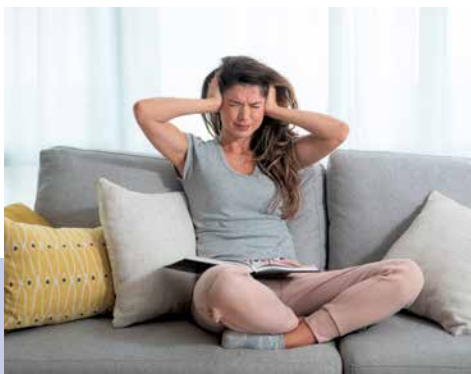
ininterrompue sur un même point de la voie publique pendant plus de trois jours, durée fixée par arrêté municipal. Plusieurs opérations sont régulièrement menées par la Police Municipale pour mettre un terme à ces infractions.

### La procédure

1. Constatation de l'infraction par la Police Municipale
2. Prévention : dialogue avec le propriétaire du véhicule ou avertissements sur le pare-brise
3. Après sept jours, si le véhicule n'a pas bougé, verbalisation et mise en fourrière

## Bruits de voisinage et travaux pendant la période estivale

Afin d'assurer un cadre de vie agréable pour chacun, les bruits de voisinage et les travaux pendant la période estivale sont réglementés par arrêté municipal.



### Bruits de voisinage

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou en raison d'un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit. Les dérogations peuvent être accordées à l'occasion des manifestations ou des fêtes. Le 14 juillet, le jour de l'an, la fête de la musique et les fêtes votives célébrées dans la commune font l'objet d'une dérogation permanente.

Les travaux de bricolage ou de jardinage causant une gêne sonore pour le voisinage (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc.), ne peuvent être effectués que :

- Les jours de la semaine de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30
- Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures
- Les dimanches et les jours fériés de 10 heures à 12 heures.

### Travaux en période estivale

Les travaux sont réglementés pendant la période estivale (du début des vacances scolaires d'été jusqu'au 31 août) et leur autorisation dépend à la fois de leur nature et de leur situation (centre-ville ou quartiers extérieurs). Pour les chantiers déjà en cours avant le début de la période estivale, les livraisons de matériaux sont autorisées de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

Pour en savoir plus ou demander une autorisation : [www.cogolin.fr/cogolin-pratique](http://www.cogolin.fr/cogolin-pratique)  
Mail : [f.raybaud@cogolin.fr](mailto:f.raybaud@cogolin.fr)





**Des ateliers et animations  
pour les enfants toute l'année !**

Le Château - 46 rue Nationale  
Tel : 04 94 95 27 14 - **f** Le Château-Cogolin



**Plus de 20 000 ouvrages**  
[romans, polars, BD, mangas, etc.]  
**Des CD et DVD**  
**Un espace jeunesse**  
**Des ateliers et expositions pédagogiques**  
**Et bien plus !**

**La médiathèque - Espace Rostropovitch - 44 rue Marceau - Tel : 04 94 54 64 57**

# COGOLIN

## *Jeunesse*



———— Les crèches et les assistantes maternelles ————  
Les établissements scolaires  
Les transports scolaires  
La restauration scolaire  
———— Les activités périscolaires et les centres de loisirs ————

## Crèches et assistantes maternelles

### Les crèches



#### Crèche Plein Soleil

2 traverse Buissonnière  
Tel : 09 67 38 23 99



#### Crèche Poids-Plume

Place Mendès-France  
Tel : 04 94 44 34 90



#### Crèche Pisan

Rue Pisan  
Tel : 04 94 54 40 97

Pour procéder à la pré-inscription de votre enfant en crèche, les documents suivants sont à adresser à La Maison Bleue :

- La fiche de pré-inscription (en téléchargement sur [www.cogolin.fr/enfance](http://www.cogolin.fr/enfance))
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois



#### Contact : La Maison Bleue

2 traverse buissonnière - Tel : 04 94 54 49 26

Mail : [clairecristoforetti@la-maison-bleue.fr](mailto:clairecristoforetti@la-maison-bleue.fr)

[www.la-maison-bleue.fr](http://www.la-maison-bleue.fr)

Horaires d'ouverture : mardi – jeudi – vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h à 17h (au RAM)

### Les assistantes maternelles

La liste des assistantes maternelles agréées est disponible au Centre Communal d'Action Sociale (04 22 47 04 07), au Guichet Unique (04 94 54 78 35) ou en ligne sur [www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr)

#### Le relais parents

##### Assistants maternelles

La Ribambelle

Place Mendès-France

Tel : 04 94 44 34 91

Mail : [relais.assmat.cogolinebbox.fr](mailto:relais.assmat.cogolinebbox.fr)

Horaires d'ouverture : de 9h à 16h.

Lundi – mardi – jeudi – vendredi

#### Association

##### « Les p'tits minots »

Rencontres, échanges et animations  
entre assistantes maternelles  
et leurs petits

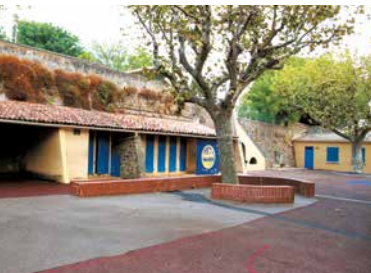
Floriane Weiss (présidente)

Tel : 06 27 34 69 76



## Etablissements scolaires

### Ecoles primaires



#### Groupe scolaire Fontvieille

Rue Fontaine Vieille 83310 Cogolin  
Tel : 04 94 54 64 85  
E-mail : [ecole.0830557E@ac-nice.fr](mailto:ecole.0830557E@ac-nice.fr)

#### Groupe scolaire Chabaud

17 Boulevard Michelet 83310 Cogolin  
Tel : 04 94 54 62 82  
E-mail : [ecole.0830556D@ac-nice.fr](mailto:ecole.0830556D@ac-nice.fr)

#### Groupe scolaire du Rialet

Impasse des Pitchouns 83310 Cogolin  
Tel : 04 98 12 90 55  
E-mail : [ecole.0831635B@ac-nice.fr](mailto:ecole.0831635B@ac-nice.fr)

#### Groupe scolaire Pisan-Malaspina

Rue Heliodore Pisan 83310 Cogolin  
Tel : 04 94 54 48 82  
E-mail : [ecole.pisan@orange.fr](mailto:ecole.pisan@orange.fr)

#### Collège Gérard Philipe

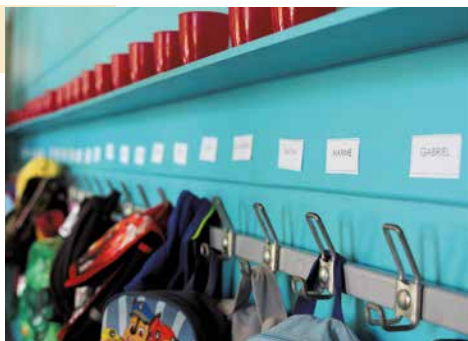
Rue des Mines 83310 Cogolin  
Tel : 04 94 54 41 60

#### APE2C

Association des parents d'élèves  
du collège Gérard Philipe  
83310 Cogolin  
E-mail : [ape2c83@gmail.com](mailto:ape2c83@gmail.com)

#### Collège de l'Assomption

702 route des Mines 83310 Cogolin  
Tel : 04 94 54 03 03  
Secrétariat ouvert de 8h à 13h  
et de 15h à 18h



## Inscriptions en maternelle et élémentaire

Pour une entrée en petite section de maternelle, les inscriptions se déroulent de mi-novembre à mi-décembre.

Le passage en classe supérieure, de la moyenne section de maternelle au CM2, est automatique. Aucune inscription n'est nécessaire.

Les informations concernant la rentrée scolaire sont communiquées chaque année courant juin sur le site de la ville et sur les réseaux sociaux.

Pour les inscriptions et les demandes de dérogation, les documents à fournir sont listés et en téléchargement sur [www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr), rubrique **enfance**.

Le dossier est à déposer directement au Guichet unique, 2 avenue des mûriers ou à adresser par mail à [cfresia@cogolin.fr](mailto:cfresia@cogolin.fr)

**Rappel :** l'inscription à l'école ne vaut pas automatiquement inscription en cantine et/ou au périscolaire. Il convient également de s'inscrire auprès du guichet unique pour ces services.

## Transports scolaires

C'est la Région qui est chargée du transport en bus sur Cogolin, et notamment le transport des scolaires, via l'abonnement « PASS ZOU ».

Sont concernées les personnes âgées de 3 à 26 ans inclus, domiciliées ou scolarisées en région SUD (y compris les apprentis, les stagiaires de la formation professionnelle, les élèves des formations sanitaires et sociales, les jeunes en formation et les volontaires du service civique), pour leurs trajets scolaires et/ou de loisirs en illimité sur toutes les lignes du réseau Régional ZOU, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août.



Les inscriptions et le paiement ont lieu au mois de juin sur le site :

[www.zou.maregionsud.fr](http://www.zou.maregionsud.fr)

Le titre de transport est ensuite envoyé à domicile par courrier quelques jours avant la rentrée.

[www.zou.maregionsud.fr](http://www.zou.maregionsud.fr)

Forfaits à 110€ (plein tarif) et 45€

Horaires sur [www.cogolin.fr/enfance](http://www.cogolin.fr/enfance)

Renseignements : 04 86 88 50 50

## Restauration scolaire

### Inscrire mon enfant à la cantine



Les inscriptions ont lieu au mois de juin auprès du Guichet Unique, et sont prises en compte par ordre chronologique en raison d'une capacité d'accueil limitée.

Les inscriptions sont classées prioritairement en fonction de certains critères, détaillés sur le site de la ville, dans la rubrique enfance. Vous y trouverez également le dossier à remplir et à remettre en mains propres au Guichet Unique pour finaliser l'inscription de votre enfant à la cantine.

### Tarif et paiement

Le prix d'un repas est de 3,15 €, et de 2,25€ pour les enfants amenant leur panier-repas PAI (allergies alimentaires). Les enfants ayant un problème médical ou une allergie alimentaire doivent le signaler et fournir un dossier PAI (donné par le guichet unique) rempli et signé par le médecin. Le paiement de la cantine s'effectue chaque mois, à réception de la facture.



#### Guichet Unique

2, avenue des Mûriers - 04 94 54 78 35 - mail : [guichetunique@cogolin.fr](mailto:guichetunique@cogolin.fr)

## Les activités périscolaires et les centres de loisirs

### Activités périscolaires de 3 à 17 ans

**L'accueil périscolaire matin et soir jusqu'au CM2 :** les jours d'école, de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30. Inscriptions chaque année au mois de juin auprès du Guichet unique (dossiers en ligne sur [www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr)).  
Tarifs : 1.50€ le matin et 1,50€ par heure le soir, jusqu'à 18h30 (toute heure commencée est due).



**Planète mercredi, pour les 3/10 ans :** tous les mercredis du temps scolaire (excepté le 1er de septembre et le 1er de juillet) de 8h30 à 16h30 avec un accueil échelonné de 7h30 à 8h30 puis de 16h30 à 17h30 et de 17h30 à 18h30. Inscriptions chaque année au mois de juin auprès du Guichet unique (dossiers en ligne sur [www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr)). Tarifs : calculés en fonction des revenus du foyer.

**La salle ados, de la 6<sup>ème</sup> à 17 ans :** tous les mercredis du temps scolaire\*, de 10h à 17h à l'école Chabaud. Libres de venir et de partir quand ils le veulent, les jeunes participent à de nombreuses activités et au projet « objectif vacances ». Tarif annuel : 50€ (Cogolinois) et 75€ (extérieurs). Inscriptions possibles toute l'année au Guichet Unique.



\* Excepté le 1er septembre et le dernier mercredi d'école au mois de juillet



## Les centres de loisirs pendant les vacances

L'Établissement d'Accueil et de Loisirs (EAL) est proposé pendant les vacances scolaires (sauf vacances de Noël) aux cogolinois :



**De la Petite Section au CM2 pour l'EAL primaire :** ouverture des portes de 8h45 à 17h avec possibilité d'accueil échelonné de 7h45 à 8h45 et de 17h à 18h15.

**De la 6<sup>ème</sup> à 17 ans pour l'EAL ados :** ouverture de 9h à 17h, veillée tous les vendredis soirs de 19h à 21h. Un séjour ski est également proposé pour les vacances d'hiver.

### À noter

- Les enfants dont les deux parents travaillent ou issus de familles monoparentales dont le parent qui a la garde travaille sont prioritaires.
- Les dates et les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site de la ville ([www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr), rubrique enfance).
- Les tarifs sont calculés en fonction des revenus déclarés perçus par le foyer avant imputations (avis d'imposition sur le revenu a-1) et en fonction du nombre d'enfants à charge.

Renseignements et inscriptions : [www.cogolin.fr/enfance](http://www.cogolin.fr/enfance)

Guichet unique :

Tels : 04 94 54 78 37 / 04 94 54 78 35 - mail : [guichetunique@cogolin.fr](mailto:guichetunique@cogolin.fr)





**DU LUNDI AU VENDREDI**  
De 9h à 12h (sauf jours fériés)



**Vous êtes âgé(e) de 65 ans et +, habitez Cogolin et ne pouvez pas vous déplacer seul(e) ?  
La municipalité met la navette senior à votre service.**



*Cogolin*

**Plus d'informations auprès du CCAS**

29 rue Marceau - La Cauquière. Tel : 04 22 47 04 07  
ou par mail : [ccas.3@cogolin.fr](mailto:ccas.3@cogolin.fr)

Tarif  
symbolique  
**1€**

## BÉNÉVOLAT AUPRÈS DES SENIORS

*Bricolage, courses, visites,  
garde d'animaux, etc.*



**Inscriptions au CCAS  
au 04 22 47 04 07**

# COGOLIN

## *Solidaire*



— Le CCAS et ses dispositifs —

L'EHPAD Peirin, la résidence seniors et les associations de seniors

Les associations caritatives

La cause animale

— Les aides et numéros utiles —

## Le CCAS et ses dispositifs

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est l'organisme municipal d'aide sociale et économique, le plus proche et le plus accessible à tous les Cogolinois. L'objectif principal du CCAS est d'épauler les habitants dans leurs démarches à caractère social : étude des situations, appui pour la constitution des dossiers de demandes d'aides de l'Etat, apport d'une aide alimentaire, orientation vers les organismes compétents...

### CCAS

29 rue Marceau 83310 Cogolin  
(courrier postal à adresser  
en mairie de Cogolin)  
Tel : 04 22 47 04 07  
Mail : ccas.3@cogolin.fr

**Horaires :** les lundis et mardis :  
8h30-12h30 et 13h30-17h  
Mercredi : 8h30-12h30  
(après-midi sur RDV uniquement)  
Jeudi : 8h30-16h  
Vendredi : 8h30-15h30

## Permanence enfance-familles

Un espace Enfance-Familles est à disposition des parents et des familles pour :

- Echanger avec l'assistante sociale ou la psychologue.
- Echanger lors des café-rencontres thématiques.
- Une prise en charge des plus jeunes enfants.
- Une cellule spécialisée pour les personnes victimes de violences intra-familiales et de violences conjugales.

En collaboration avec différentes instances, l'accompagnement proposé aux victimes offre une prise en charge globale. Un logement indépendant et temporaire est également mis à disposition des femmes victimes de violences conjugales.



### Point d'accueil enfance-femmes-familles

Tous les lundis de 9h à 12h  
et de 13h à 16h  
Passage Bad Wildbad  
(au rez-de-chaussée), rue Carnot  
Renseignements et prises  
de rendez-vous au 04 94 92 74 21

## Cogolin à votre écoute

Le service gratuit « Cogolin à votre écoute » permet, sur un simple appel téléphonique, d'apporter un peu de réconfort aux personnes âgées isolées, qui peuvent choisir de rester anonymes. Le rôle des bénévoles de « Cogolin à votre écoute » est, comme son nom l'indique, d'écouter et d'échanger. Toutefois, si le besoin s'en fait ressentir, une visite à domicile pourra être proposée, dans le strict respect des gestes barrières et des mesures sanitaires.



**Ligne d'écoute gratuite**  
**Personnes isolées de 65 ans et plus**

**Tel : 06 65 71 33 48**

Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Le samedi de 14h à 18h

## Bus France Service et permanences



Tous les mardis place Victor Hugo, les agents du Bus France Service vous proposent un accompagnement personnalisé pour toutes vos démarches administratives et numériques. Quel que soit votre régime de protection sociale, ils vous guideront dans vos demandes relevant des services suivants :



Budget



Prévention  
Santé



Formation, Emploi  
Et Retraite



État Civil  
et Famille



Logement,  
Mobilité et Courrier



Justice

Des ordinateurs sont disponibles en accès libre pour consulter les sites des services publics et réaliser vos démarches en ligne (exemple : rédaction d'une lettre de motivation ou d'un CV).

**A noter :** munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité, d'un RIB, d'une carte vitale, des identifiants de vos comptes en ligne et de vos trois derniers bulletins de salaire

9h30-12h30 / 13h30-15h30. Tel : 06 58 43 82 55

Mail : [busmassifdesmaures@france-services.gouv.fr](mailto:busmassifdesmaures@france-services.gouv.fr) - [www.busfranceservices.fr](http://www.busfranceservices.fr)

## Mesures d'aides en faveur des seniors

### La navette seniors

La ville met à disposition des Cogolinois âgés de 65 ans et plus, sans moyen de transport, une navette seniors. Avec sa capacité d'accueil de 8 personnes, elle effectue des trajets depuis le domicile des seniors vers la ville ou le Pôle de santé de Gassin. Une dérogation d'âge est possible pour les personnes souffrant ponctuellement de graves problèmes de santé, n'ayant pas accès à un transport médicalisé, et ne pouvant bénéficier d'une entraide familiale ou amicale. Attention : la navette seniors n'est pas adaptée pour les personnes à mobilité réduite.



1€ le trajet. Trajets de 9h à 12h.  
Réservations obligatoires  
au 04 22 47 04 07



### Appui au quotidien

Courses de première nécessité, promenade des animaux de compagnie, petits travaux de bricolage, etc. Un réseau de bénévoles géré par le CCAS est à votre disposition.

Pour demander l'aide d'un bénévole :  
CCAS de Cogolin - Tel : 04 22 47 04 07- Mail : ccas.3@cogolin.fr

### Portage de repas

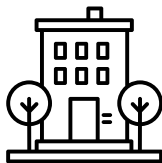
L'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) RADEAU (Repas À Domicile Et Autres Urgences) propose toute l'année un service de portage de repas à domicile à Cogolin. Les repas sont complets et choisis à la carte (régimes pauvres en sel, pauvres en sucre, normaux,

mixtes etc.) et la livraison est programmée à 30 minutes près. Chaque agent en charge du portage a une formation aux premiers secours.

Plus d'info sur : [www.portagerepas.eu](http://www.portagerepas.eu)



## Demandes de logement social



Vous désirez postuler pour l'attribution d'un logement HLM ?

Les dossiers d'inscription sont disponibles au CCAS

- Le premier dossier est à déposer rempli au CCAS
- Le deuxième est à remplir et à envoyer à l'un des 4 organismes suivants :

### Var Habitat

Direction de la gestion locative  
et sociale  
BP 29  
83040 Toulon Cedex 09

### Saiem Draguignan

247, rue Jean Aicard  
83300 Draguignan  
Tel : 04 94 50 56 56  
[www.saiem-draguignan.fr](http://www.saiem-draguignan.fr)

### Le Logis Familial Varois

Av. de Lattre de Tassigny case N° 11  
83107 Toulon Cedex  
Tel : 04 94 44 36 10

### UNICIL

11, rue d'Armény  
13006 Marseille

## L'EHPAD Peirin, la résidence seniors et les associations de seniors

### L'EHPAD Peirin



L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Peirin vous propose :

- Un accueil de jour du lundi au vendredi de 10h à 17h. Il propose des activités de stimulation adaptées et permet de soulager les familles afin de se reposer ou avoir d'autres occupations.
- Un hébergement temporaire (durée variable), permettant aux proches de pouvoir s'absenter ponctuellement. Il peut également être utilisé comme une première étape avant une entrée définitive.

Renseignements et inscriptions :

#### EHPAD PEIRIN

53 rue du Gaou  
Tel : 04 94 54 65 94  
Du lundi au vendredi  
9h - 12h et 13h - 17h

**f** EHPAD Peirin & L'Association « Au bonheur des centenaires »  
[www.ehpadpeirin.wixsite.com/cogolin](http://www.ehpadpeirin.wixsite.com/cogolin)

## La résidence séniors



Avec un emplacement idéal au cœur du vieux village – au 2, place de la Liberté – la résidence séniors, qui sera sortie de terre à la fin 2021, offre un environnement privilégié à ses occupants. Les résidents pourront profiter du confortable salon, de l'espace bar et de ses animations quotidiennes : des moments de convivialité, autour d'un thé ou d'un café.

Pour louer un appartement au cœur de la résidence : **France Seniors**  
50 Quai Charles Pasqua,  
92300 Levallois-Perret  
Tel : 01 41 05 95 20

## Les associations de séniors

### Le Club du Trèfle

Voyages, repas, jeux, randonnées, ouvrage, peinture, tricot, etc.  
Tels : 04 94 54 08 64 / 06 09 45 17 11  
Mail : club.du.trefle@sfr.fr

### Le club Arc-en-ciel

Peinture, couture, stretching, pâtisseries, etc.  
Tel : 06 75 04 03 98

### Au Bonheur des centenaires

Manifestations auprès des résidents de la maison de retraite  
Tel : 06 77 17 77 28  
Mail : abdcenitaires@gmail.com



## Les associations caritatives et solidaires



### Association familiale

Aide aux devoirs – alphabétisation  
14 rue Carnot – Passage Wildbald  
Tel : 07 81 28 55 43  
Mail : ass.familiale@gmail.com

### Croix rouge française

Tel : 04 94 54 46 58

### Ligue Nationale contre le Cancer

Groupes de paroles  
Tel : 04 94 54 45 84 – 06 10 05 93 73  
Mail : rene.mevel@neuf.fr

### Solidarité catholique

ZA Saint-Maur  
2, rue des frères Lumière  
Tel : 04 89 25 00 25  
Mail : solidarite.catholique@sfr.fr

### Donneurs de Sang bénévoles de la Vallée de la Giscle

Tels : 04 94 54 68 01 /  
06 17 06 82 52  
Mail : mauricette.ghis@sfr.fr

### 3 Mil-Pa - « La ressourceurie »

(vêtements, matériel divers...)  
838 avenue Saint-Maur  
ZA Saint-Maur à Cogolin  
Tel : 06 26 86 07 76  
Mail : 3milpa@sfr.fr  
f : 3milpa

### La mer des marmots malades

Promenades en mer pour les enfants gravement malades  
Tel : 06 86 02 60 51  
Mail : la.mer.des.marmots.malades83@gmail.com  
f : La Mer des Marmots Malades

Votre association caritative et solidaire n'apparaît pas dans ce guide ? Adressez-vous à :  
[communication@cogolin.fr](mailto:communication@cogolin.fr)

## Cause animale

### La plage des Marines accessibles aux chiens en saison estivale de 19h à 1h du matin



Au mois d'août 2020, la ville a expérimenté l'autorisation d'accès de nos compagnons à quatre pattes sur la plage le soir. À l'issue de ce test, et face au civisme des maîtres, l'accès des chiens à la plage est pérennisé en saison estivale sur la même tranche horaire : **de 19h à 1h du matin** ! Les boules de poil, tenues en laisse, peuvent donc gambader sur le sable sous la surveillance de leurs propriétaires, et se rafraîchir avec une baignade à la nuit tombée !

#### Note à l'attention des maîtres :

- Veillez à promener vos chiens avant d'accéder à la plage afin de vous assurer qu'ils ne fassent pas leurs besoins sur le sable. Les excréments sont porteurs de parasites intestinaux qui peuvent se transmettre aux enfants.
- Veillez à ce que votre chien ne boive pas d'eau de mer : le sel qu'elle contient peut provoquer des troubles nerveux. Veillez également à ce qu'il ne mange pas de sable : il peut entraîner des troubles digestifs importants.
- Enfin, assurez-vous surtout qu'il ne mange pas d'appâts abandonnés avec leur hameçon.

### Le guide des animaux de compagnie

Un **guide des animaux** de compagnie a été édité par la ville à l'été 2021. Distribué aux enfants dans les écoles, sur le marché et disponible en téléchargement sur [www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr)

**Des cartes de visite** sont disponibles en mairie pour les propriétaires d'animaux de compagnie.

**Les adhésifs**, à coller sur votre boîte à lettres, votre porte d'appartement ou votre fenêtre, permettront de prévenir les pompiers de la présence d'un animal chez vous en cas d'incendie.



## Contact élu cause animale

La ville de Cogolin a un élu dédié à la cause animale. Avec la commission municipale déléguée à cette cause, ils travaillent à la mise en place de nombreux projets en faveur de la protection animale sur la commune.

Pour contacter l'élu délégué à la cause animale : [causeanimale@cogolin.fr](mailto:causeanimale@cogolin.fr)

## Urgences vétérinaires

Dans le Golfe de Saint-Tropez, trois vétérinaires assurent les astreintes le soir en semaine et le dimanche pour venir en aide à votre animal en cas d'urgence. À Cogolin, le docteur Legrand du cabinet Vetartis, assure les gardes tous les soirs jusque 23h en semaine (sauf le jeudi, où le relai est pris par le Docteur Schneider à Grimaud), et trois dimanches par mois (1 dimanche par mois étant assuré par le docteur Jeanne à la Croix-Valmer).



Contact téléphonique préalable indispensable au numéro unique, le docteur Legrand : 07 77 00 00 79

Et après 23h, les urgences vétérinaires à Puget sur Argens : 04 89 88 34 34

## Les associations de défense animale

Deux associations de défense animale oeuvrent sur le territoire de la commune : l'AGDA (chats) et la DAG (chiens). Prise en charge des animaux en divagation, nourrissage et soins vétérinaires des chats libres, familles d'accueil ou encore adoptions : leur champs d'action est large et leurs bénévoles sont dévoués au bien-être de ces compagnons.



**A.G.D.A Association du Golfe contre la détresse animale (chats)**

Tels : 06 22 26 73 79 / 04 94 54 08 76

Mail : [Asso.agda@orange.fr](mailto:Asso.agda@orange.fr)

f : A.G.D.A



**D.A.G Défense Animale Grimaudoise (chiens)**

Tels : 06 83 24 72 54

f : DAG (@ AssociationDefenseAnimale Grimaudoise)



## Autres aides et numéros utiles



### Famille et jeunesse

#### Mission locale

Assistance adolescents et jeunes adultes (- 25 ans). Logement, santé, transports, orientation professionnelle, formation, insertion sociale  
Centre Agora, 8 av. Sigismond Coulet  
Tel : 04 94 54 62 52  
Fax : 04 94 54 02 00  
Le lundi de 13h à 17h  
Les mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 9h à 17h



### Insertion professionnelle et inclusion

#### Centre Département pour l'Insertion Sociale (CEDIS)

Accompagnement des bénéficiaires du RSA vers le retour à l'emploi  
Permanences au 80, av. Clémenceau  
Tous les vendredis de 8h30 à 17h  
Tel : 04 94 51 03 25

#### Cap Emploi

Intégration par l'emploi des personnes handicapées  
Permanences sur rendez-vous  
1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi du mois  
80 avenue Georges Clémenceau  
Tel : 04 94 22 36 16

#### Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE Var)

Lutte contre les discriminations et accompagnement des publics éloignés de l'emploi. Permanences au 80, av. Georges Clemenceau  
Tous les mardis de 9h à 17h

#### ADAPEI du Var ESAT Les Romarins

Etablissement et service d'aides et travail pour personnes handicapées  
Mails : romarinscogolin@adapei83.fr  
catlesromarins@wanadoo.fr  
Tel : 04 94 54 47 85  
Permanences au 80, av. Clémenceau  
Les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>e</sup> lundis du mois de 13h à 17h



### Logement

#### Logivar Esterel

Insertion par le logement  
Permanences au 80, av. Clémenceau  
Les 1<sup>ers</sup> mercredis et 2<sup>e</sup> jeudis du mois  
De 9h à 17h



### Protection sociale et syndicats

#### Pro BTP

Groupe de Protection Sociale du Bâtiment et des Travaux Publics proche de la Profession  
Permanences au :  
80, av. Georges Clemenceau  
Tous les mardis de 9h à 16h30  
Tel : 04 96 20 70 00

#### L'Union Patronale du Var

Syndicat patronal interprofessionnel  
Permanences au :  
80, av. Georges Clemenceau  
Le 2<sup>e</sup> lundi du mois de 13h30 à 16h30  
Et le 2<sup>e</sup> mercredi du mois de 9h à 12h



## Santé et aide à la personne

### Accueil de jour pour la maladie d'Alzheimer

Unité de soin de longue durée (USLD)  
53 rue du Gaou  
Tel : 04 94 54 65 94

### Présence verte

Télé-assistance – MSA du Var  
Se renseigner auprès du CCAS.

### Service d'aide et de maintien à domicile

Entr'aide Sociale Du Var  
Personnes âgées, petite enfance,  
personnes en situation de handicap, etc.  
Tel : 04 94 97 27 08  
Permanences au :  
80 avenue Georges Clemenceau  
Le 2<sup>e</sup> et dernier jeudi du mois de 8h30  
à 12h (sans rendez-vous)  
Tel : 04 83 95 53 50

### ADAFMI

#### Aide à domicile

Permanences au :  
80, av. Georges Clemenceau  
Le 3<sup>e</sup> mercredi du mois de 13h à 16h30



## Justice

### Conciliateur de justice

Litiges entre personnes, relations  
entre bailleurs et locataires,  
litiges de la consommation, litiges  
et troubles de voisinage, problèmes  
de copropriétés, litiges entre  
commerçants

Sur rendez-vous, en ligne  
à l'adresse [www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)

Permanences au :  
80, av. Georges Clemenceau  
Les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis du mois  
de 9h30 à 12h30

### Avocats

Consultations gratuites  
à Saint-Tropez  
Liste des permanences disponible  
au CCAS de Cogolin

### Aide juridictionnelle :

Les dossiers peuvent être  
retirés au CCAS

### Tribunal de Grande Instance de Draguignan

11, rue Pierre Clément  
83300 Draguignan  
Tel : 04 94 60 57 00  
Fax : 04 94 47 01 92

### Tribunal d'Instance de Fréjus

268, rue Jean Jaurès  
83600 Fréjus  
Tel : 04 94 44 54 10  
Fax : 04 94 40 12 75

**Chrisfleurs**  
Artisan Fleuriste



21, avenue G. Clémenceau  
83310 COGOLIN  
Tél : 04 94 54 17 10

 à distance 

**COGOLIN PRIMEURS**



**OUVERT 7/7**

11, avenue Georges Clémenceau  
83310 COGOLIN  
04 94 54 12 50

Lundi au samedi : 7h30 à 12h30 / 15h00 à 19h30  
Dimanche : 7h30 à 12h30 / 15h30 à 19h30

**G A R A G E**



**FARAMIA AUTO**  
mécanique auto

**06 50 81 17 77**  
faramia.auto@hotmail.com  
ZA Cogolin - 10 rue des Frères Lumière - COGOLIN

**SPATARO LOCATION MATERIEL**  
Vente - Réparation - Location

80 Quartier Valensole 83310 Cogolin  
04.94.54.18.82 - serm4@wanadoo.fr

**STIHL** **ECHO** **staub**

**CARROSSERIE COGOLINOISE**  
Carrosserie et mécanique toutes marques  
**Agréé assurances**  
**04.94.54.13.03**  
carrosseriecogolinoise83@gmail.com



304 ZA route de Collobrières  
83310 COGOLIN

**BRODLINE**  
TEXTILE ET COMMUNICATION  
COGOLIN

Sur rendez-vous :  
06 59 28 35 51  
contact@brodline-pro.com

SHOWROOM : MARINES DE COGOLIN  
AVENUE DE LA PEUGE  
83310 COGOLIN

ATELIER : AVENUE ST MAUR, ROND POINT  
GRENOUILLE - ZA SAINT MAUR 83310  
COGOLIN

BRODERIE, FLOCCAGE, SÉRIGRAPHIE.  
ENSEIGNES, LOGO 3D,  
3D LUMINEUX LED.  
PAO, CRÉATION DE  
LOGOS ET CHARTES GRAPHIQUES.  
DÉCO VÉHICULES : COVERING,  
AFFICHAGE PUBLICITAIRE.  
CARTES DE VISITE, FLYERS, TAMPONS.



**CAAV**

**COMPTOIR D'APPROVISIONNEMENT AGRICOLE VAROIS**  
Parc d'activités - Rue François Arago - 83310 COGOLIN

**04 94 54 63 91**  
caavcogolin@orange.fr

# COGOLIN

## *Durable*



— Cogolin ville engagée —  
La prévention des risques  
La gestion des déchets  
L'énergie verte

— Les jardins partagés et les Amapiens du Golfe —

## Cogolin ville engagée



### Label « zéro phyto »

Le « zéro phyto » est en place depuis fin 2015 sur l'ensemble de la commune, hormis les cimetières. Le désherbage et le traitement des nuisibles sur végétaux sont assurés avec des méthodes alternatives naturelles.

Sont considérés comme pesticides les produits phytosanitaires ou produits phytopharmaceutiques, destinés à détruire ou à ralentir le développement des herbes indésirables, des maladies et des organismes jugés nuisibles pour les cultures et l'ensemble de la biodiversité.

### Préservation de la biodiversité

- « Un arbre coupé, deux arbres plantés » : telle est la ligne de conduite que s'est fixée la municipalité pour préserver aussi bien l'environnement que le cadre de vie.
- Une serre municipale  
La municipalité va également plus loin dans le soin apporté aux 2500 plantes qui fleurissent la Ville. Toutes les plantes qui s'épanouissent dans les jardinières et les espaces verts rejoignent chaque automne la serre située zone Saint-Maur. Elles sont donc conservées d'une année sur l'autre, et permettent ainsi l'autosuffisance de la ville en matière de fleurissement.





## Police de l'Environnement



La fonction de police de l'environnement consiste à garantir le respect de la réglementation environnementale. Ses missions spécifiques sur Cogolin :

- La recherche des traces de dépôts sauvages
- L'intervention en cas d'épandage illicite sur la voie publique
- Le contrôle de la pollution en mer
- L'application de la réglementation concernant l'écobuage (soit l'élimination des déchets végétaux par brûlage)
- La vérification du permis de faire des feux
- La capture des chiens en divagation.
- La surveillance et la sécurisation des rivières et des cours d'eau
- Le contrôle sur les pistes DFCI
- Le contrôle des obligations légales de débroussaillage
- La médiation au service des administrés sur les problèmes quotidiens
- Le repérage et la destruction des nids de frelons asiatiques
- La constatation et la verbalisation des actes irréguliers d'urbanisme.
- Le contrôle des points de collecte et la vérification du tri sélectif

**Contact :** [environnement@cogolin.fr](mailto:environnement@cogolin.fr)  
Tel : 06 40 48 30 72

La commission environnement travaille à de nombreux projets :



- Mise à disposition de broyeurs aux administrés, en partenariat avec la communauté de communes
- Mise en place du sylvopastoralisme sur le territoire de la ville
- Installation de ruches en zone urbaine
- Etc.

De nombreux projets environnementaux sont amenés à voir le jour à Cogolin !

## Prévention des risques

### Prévention des feux de forêt dans le Var



Une plaquette de communication sur la prévention des feux de forêt dans le Var, qui détaille et illustre les règles de prudence et la réglementation à respecter en la matière, a été élaborée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var (DDTM).

Pour la consulter, rendez-vous sur [www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr)

### Obligation de débroussaillage

Le débroussaillage permet de lutter contre les feux de forêt et de protéger les habitations menacées en cas de feu : il est obligatoire tout au long de l'année. Le maintien en état débroussaillé des terrains consiste en un éclaircissement de la végétation autour des constructions et non pas à faire disparaître l'état boisé : il n'est ni une coupe rase ni un défrichement.

Sur la commune, la police de l'environnement procède à des contrôles. La sanction, contravention de 4<sup>e</sup> classe, est de 135 euros.

#### Sont concernés :

- Tous les abords des constructions, chantiers, travaux ou installations situés dans ou à proximité des forêts (moins de 200 m)
- Les terrains (totalité des emprises) situés en zone urbaine délimitée par un POS ou PLU approuvé

- Les ZAC, les secteurs de lotissement ou d'associations foncières urbaines
- Les campings et les caravansings  
Les terrains situés dans les zones soumises aux prescriptions d'un Plan de Prévention des Risques Naturels.

Pour d'éventuels renseignements et visites sur place :  
[environnement@cogolin.fr](mailto:environnement@cogolin.fr)  
et 06 40 48 30 72



## Réglementation de l'accès aux massifs forestiers

A partir des prévisions de risques émises par Météo France, la préfecture émet une carte matérialisant le niveau de risque incendie par massif. Cette carte, consultable tous les jours à partir de 19h sur les sites Internet de la préfecture et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var, réglemente l'accès aux massifs selon le niveau de risque, matérialisé par plusieurs couleurs.

Plus d'info sur [www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr) ou sur l'application mobile « Golfe de Saint-Tropez » (renseignements sur [www.cc-golfedesainttropez.fr](http://www.cc-golfedesainttropez.fr))



## La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) et sa cellule dédiée aux feux de forêts (Comité Communal des Feux de Forêts – CCFF)



La RCSC est pilotée par la Mairie et constituée de bénévoles. Ses missions :

- **Situations de crise** (catastrophes naturelles, etc.) : accueil des sinistrés dans un centre de regroupement, collecte et distribution de dons au profit des sinistrés, participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier, suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou de grand froid.
- **Pour le patrimoine forestier (CCFF)** : surveillance des massifs à l'année et plus particulièrement lors de la période estivale, détection précoce des feux naissants, aide logistique en cas d'incendie, prévention auprès des administrés.

Pour toute demande d'information : [pm@cogolin.fr](mailto:pm@cogolin.fr)

## Lutte contre la dissémination du moustique tigre et contre le frelon asiatique

### Le moustique tigre

Le dispositif de lutte contre *Aedes Albopictus* (dit « moustique tigre ») et de surveillance des arboviroses (maladies virales transmises notamment par les moustiques) est activé chaque année du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre. Originaire d'Asie, l'insecte est implanté depuis de nombreuses années dans les départements français et notamment dans le département du Var.

Plus d'info sur : [www.var.fr](http://www.var.fr)



### Le frelon asiatique

Le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une espèce invasive qui cause d'importants dégâts sur la biodiversité en impactant nos pollinisateurs, et qui s'installe partout et particulièrement aux abords des habitations. La mesure la plus efficace actuellement pour limiter la prolifération de cette espèce est la destruction des nids. C'est pourquoi, si vous découvrez un nid, signalez-le pour qu'un professionnel puisse rapidement intervenir.



Pour signaler un nid : appeler au 06 40 48 30 72  
ou téléchargez l'appli mobile « Golfe de Saint-Tropez »  
Plus d'info sur : [www.cc-golfedesainttropez.fr](http://www.cc-golfedesainttropez.fr)

## Document d'Information Communal sur Les Risques Majeurs (DICRIM)

Le DICRIM est un guide primordial pour la sécurité de chacun lors de potentiels risques majeurs, comme les événements climatiques ou lors de risques technologiques. Il recense les mesures à prendre, les

numéros de téléphone à contacter, où se rendre en cas de sinistre, etc.

Pour télécharger le DICRIM complet, rendez-vous sur [www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr)

## Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)

Le PPRI, instauré par Loi Barnier, est une servitude d'utilité publique qui vise à la sauvegarde des biens et des personnes en délimitant les zones directement ou indirectement exposées au risque

inondation. Il régit le droit à construire, fixe des règles d'urbanisme et peut imposer des dispositions liées à la construction et même des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Pour consulter le PPRI, rendez-vous sur [www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr)

À noter : sur l'application « Golfe de Saint-Tropez », une rubrique « Etat des cours d'eau » vous informe en temps réel du niveau des cours d'eau en cas de risque inondation.

## Gestion des déchets et des déjections canines

### Collecte des déchets ménagers

Des containers sont à disposition sur l'ensemble du territoire. Leur collecte est gérée par la Communauté de communes. Attention aux consignes de tri :



- **Bac jaune** : les emballages en mélange (le multi matériau) à déposer en vrac.  
Les emballages plastiques (bouteilles avec bouchons, flacons, films des packs de boisson, sacs, barquettes), métaux-aluminium (barquette et papier aluminium, aérosols, canettes, boîtes de conserve, etc.), papiers (prospectus, enveloppes, journaux, etc.), briques alimentaires, cartons.

- **Bac bordeaux** : les ordures ménagères résiduelles, déchets non recyclables, à déposer en sac poubelle

- **Bac vert** : le verre  
Uniquement les bouteilles, flacons et pots en verre. Déposez ces déchets en vrac dans le bac. À Cogolin, la collecte se fait en « point de regroupement », c'est-à-dire qu'un même bac sert à plusieurs personnes, voire à tout un quartier. Vous trouverez au plus près de chez vous les 3 bacs (à couvercle jaune, à couvercle vert et à couvercle bordeaux).

Pour connaître la fréquence des collectes, rendez-vous sur :  
<https://www.cogolin.fr/environnement/consignes-de-tri/>



## Containers à vêtements : le textile et les chaussures



Sont collectés les vêtements, le linge de maison ou d'ameublement, les chaussures (par paire) et les articles de maroquinerie. Sont à proscrire : les textiles souillés et les chiffons, qui sont à déposer dans les bacs bordaux. Des conteneurs destinés à la collecte des textiles sont installés sur la commune :

Rue Marceau (près du Leclerc),  
parking Mendès-France,  
collège Gérard Philipe (route des Mines),  
chemin des Mines (rond-point de la vierge noire),  
avenue André Malraux (Coletto)  
et place Cortesi (Cogolin plage).

## Allô Encombrants

Collecte gratuite des encombrants pour les particuliers après contact téléphonique au 0 800 732 122.

Aucun encombrant ne devra être sorti sans inscription préalable, sous peine d'amende. Le ramassage s'effectue les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardis de chaque mois, toute l'année.

Ne pas déposer les encombrants à proximité des points de collecte des ordures ménagères. Aucune prestation de déménagement ne pourra être effectuée.

Limité à 1m<sup>3</sup>/rendez-vous

Allô Encombrants : 0 800 732 122  
(numéro vert, appel gratuit depuis un poste fixe)

Du lundi au samedi de 8h30 à 17h30.

Ou sur l'application  
mesdechets-golfe.fr



Appel gratuit depuis un poste fixe du lundi au samedi de 8h30 à 17h30.



## Déchèterie

La déchèterie de Cogolin est accessible uniquement aux particuliers sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois ainsi que de la carte grise du véhicule déposant. Les dépôts sont gratuits pour les particuliers dans la limite de 3m<sup>3</sup>/ jour. Les déchets liquides sont acceptés dans la limite de 100 litres/semaine. Si vous êtes un professionnel, vous devez vous rendre à la déchèterie de Grimaud.

### Sont autorisés :

Encombrants, métaux, bois, mobilier, déchets verts, cartons, déchets d'équipement électronique et électrique, déchets diffus spécifiques (déchets pouvant contenir des produits chimiques), batteries, piles, ampoules et néons, textile, cartouches d'encre,



huiles de vidange, huiles de friture, pneus (VL), extincteurs, radio et bouteilles de gaz

### Sont refusés :

gravats, terre, amiante, déchets d'activités de soins à risques, palettes, médicaments, déchets ménagers.

**Zone Artisanale Saint Maur :** Route de Collobrières - 06 46 59 26 13

Horaires d'ouverture :

Du lundi au samedi : de 8h à 12h le matin, de 14h à 17h l'après-midi

## Déchets verts

Il est interdit de brûler ses déchets verts, ce qui, au-delà des troubles de voisinage, a des conséquences sur la santé. Le fait de brûler des déchets verts est passible d'une contravention de classe 3, d'un montant de 450 €.

## L'Écopôle du Maraveou

Plateforme de valorisation des déchets verts, il vous ouvre ses portes du lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h à 17h et le samedi de 8h à 12h. L'Écopôle se situe sur la RN98 à la Môle (face à la carrière CEMEX).

Vous pouvez déposer vos déchets verts directement en déchèterie ou les emmener à l'Écopôle. De même,

particuliers et professionnels peuvent se fournir en compost à la plateforme de valorisation des déchets verts.

### Contact :

06 15 64 58 29 ou 06 25 68 23 67  
ecopole@cc-golfedesainttropez.fr  
Standard Direction des déchets :  
04 94 96 06 68

## Demandez votre composteur

La Communauté de communes vous propose gratuitement un composteur individuel. Vous pouvez vous inscrire sur [www.golfedesainttropez.fr](http://www.golfedesainttropez.fr) dans la rubrique déchets puis compostage et enfin compostage individuel. Vous serez contacté pour vous informer de la prochaine distribution.



Le compostage est un moyen simple, efficace et gratuit de bénéficier d'un engrais naturel de qualité pour votre jardin ou votre potager. Il permet d'alléger d'environ 30 % nos ordures ménagères. Vous pouvez composter : les déchets de cuisine (épluchures, restes de repas, de jardinage), la tonte de gazon, les fleurs fanées, etc.



## Déjections canines

Dans les espaces publics, les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leurs compagnons à quatre pattes. La ville met à disposition des sachets au sein de distributeurs installés sur l'ensemble du territoire de la commune.



**COGOLIN VILLE PROPRE**

*Ayez les bons réflexes !*



Plus d'informations et emplacements des dévidoirs à sacs sur [www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr)

## Energie verte

### Bornes de recharge pour véhicules électriques



La ville met à votre disposition des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Elles sont situées :

- Rue du Général de Gaulle  
(aux abords du parking de la République)
- Rue Jules Peirin  
(aux abords de la place Victor Hugo).

Les badges d'abonnement de plus de 40 opérateurs de mobilité y sont acceptés.

Vous n'avez pas de badge d'abonnement ?

Contactez le concessionnaire qui vous a vendu la voiture afin qu'il vous en fournisse un ou téléchargez sur smartphone une des applications inscrites sur la borne (Plugsurfing par exemple). Vous pouvez également faire une demande de carte sur le site [www.chargemap.com](http://www.chargemap.com)

### Conscience énergétique

La ville équipe progressivement ses bâtiments en systèmes d'énergies renouvelables (énergie solaire) ou moins énergivores (éclairage LED). L'isolation des bâtiments communaux est également un levier clef actionné par la municipalité.



# L'ARGENTIÈRE

Camping & Parc • Golfe de Saint-Tropez






## CAMPING FAMILIAL

AVENUE SAINT MAUR - COGOLIN

• • • • •

COCON VERT



## Les jardins partagés et les Amapiens du Golfe



### Les jardins partagés

Situés au cœur de la Zone Saint Maur (sur le chemin de la déchèterie), ils permettent de promouvoir la culture des jardins familiaux à des fins non lucratives (et non commerciales) via l'association des Jardiniers cogolinois. Ils permettent aussi de développer le sens de l'entraide et de la solidarité, les échanges de méthode, de savoir-faire et d'expériences, le respect de la nature par des méthodes de culture basées sur les techniques dites biologiques et la pratique de l'action collective. Des travaux collectifs

d'entretien et d'embellissement, achats groupés de graines, plantes, outils, engrais...sont possibles. L'association assure également le contact entre ses jardiniers et d'autres associations de jardins familiaux au travers de son adhésion à la Fédération nationale des jardins familiaux.

Elle est ouverte au milieu éducatif et associatif de la ville et des communes environnantes, favorise notamment les expériences de jardins pédagogiques, s'implique dans leur création et leur animation.

Pour plus d'info, contacter le 06 86 33 79 12





## Les Amapiens du Golfe

Les exploitations agricoles sont toujours fortement menacées de disparition. Le producteur et chaque consommateur du groupe des AMAPIENS du Golfe s'associent pour former une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne. (A.M.A.P.) : elle représente une alternative économique sociale et solidaire et permet le maintien de cette production locale.



**Amapiens du Golfe :**  
 Association de culture biologique,  
 soutien aux agriculteurs  
**Jardin de la Piboule**  
 148 route du Pont de Vinaigre  
 Tel : 06 16 55 02 83  
 Mail : georgette.korhel@gmail.com



Nuance Azur  
Cogolin

## NOTRE MÉTIER, FAIRE VIVRE LA VILLE



Promotion  
immobilière



Gestion  
et Syndic



Exploitation  
hôtelière



Foncière  
patrimoniale



Vignobles  
Château les Carmes  
Haut-Brion

**0 800 000 766**

Service & appel  
gratuits

**pichet.fr**

- 71 -

# COGOLIN

## *Sportive*



Les infrastructures sportives

L'école municipale des sports

La base nautique

Les associations sportives



## Infrastructures sportives et projet d'éco-quartier

Forte de plus de 30 associations sportives, la Ville met à disposition des pratiquants des infrastructures spécifiques :



## ❶ Le COSEC Marcel Coulony

45 rue des Mines – avec son gymnase (capacité de 300 places : sports collectifs d'intérieur et badminton), sa salle polyvalente (escrime, danse, gym volontaire et kempo) et son Dojo (sports de combats).

## ❷ La salle de danse

45 rue des Mines.  
Cette extension du COSEC est équipée d'une grande salle lumineuse avec miroirs et barres, de douches et de sanitaires.

## ❸ Le Gymnase B

Situé quartier Fontvieille.  
Avec un gymnase secondaire (volley-ball, futsal, gymnastique, tir à l'arc, gymnastique volontaire, basket et yoga) et deux salles de danse.

## ❹ La salle de la Cauquière

Rue Fontaine Vieille, pour le tennis de table, l'AGV, le tir à l'arc, la boxe, etc.

## ❺ Le stade Galfard

Rue du Stade, quartier de la gare, avec ses deux terrains (pelouse synthétique pour l'un, pelouse naturelle pour l'autre) où évoluent les associations de football et de rugby.

## ❻ La salle de musculation (salle Devroe)

Avenue Georges Clemenceau.  
Dédiée principalement à l'association d'haltérophilie.

## ❼ Le city-stade

Rue des Vignerons, derrière le centre commercial Leclerc – avec sa structure libre d'accès et ouverte à tous toute l'année (pratiques possibles : basket-ball, handball...)

## ❽ Le skatepark

Rue des Vignerons – libre d'accès toute l'année et dédié aux amateurs de skateboard, trottinette, rollers et BMX.

## ❾ Le terrain de beach-volley

Sur la plage des Marines, face à la Base Nautique municipale – installé de mai à septembre. Ouvert à tous.

## ❿ Circuit de course de moto cross (pour les détenteurs d'une licence uniquement)

Chemin de la Mort du Luc  
Terrain d'aéromodélisme, route des Mines

## ⓫ Les courts de tennis

215 chemin des pasquiers, dans le quartier négresse, accessibles depuis la route de la Mort du Luc





## L'école municipale des sports

Tous les mercredis de septembre à juin de 9h à 12h, l'École Municipale des Sports (EMS) s'adresse aux enfants de la petite section de maternelle jusqu'aux enfants des classes de CM2.

L'EMS, c'est un ensemble d'animations favorisant le développement de l'enfant et la découverte d'activités de loisirs à dominante sportive pour les plus jeunes. Dans ce cadre, une équipe pédagogique comprenant des ETAPS et/ou des agents territoriaux diplômés dans le sport (Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives – STAPS – Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport – DEJEPS – Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport – BPJEPS...) est mise à disposition par la ville.

Des animations sont également programmées durant les vacances scolaires, généralement en extérieur. Les enfants sont répartis par tranches d'âges : moins de 6 ans, de 6 à 9 ans et de 10 à 14 ans. L'inscription est obligatoire.

Plus d'info et inscriptions auprès du service des sports, au 45 rue des Mines ou par téléphone au 04 94 54 13 47 et par mail : [animationsport@cogolin.fr](mailto:animationsport@cogolin.fr)



## La base nautique

Cet équipement municipal permet la pratique (loisir ou compétition) pour tous, dès 7 ans.



Ouverte toute l'année, elle propose un pôle voile sportive (entraînements le mercredi et le samedi, dès 7 ans), un pôle éducatif (pour certains scolaires de Cogolin dont les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA), le collège et les CM1/CM2 – cursus

voile), des stages nautiques pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et de la Toussaint, et enfin un pôle loisirs nautiques (sorties encadrées, anniversaires etc.).

Des sorties libres en Kayak ou Paddle sont également proposées toute l'année selon les conditions météorologiques.

### Tarifs d'adhésion loisirs

30€/an pour les cogolinois – 50€/an pour les habitants des communes extérieures

Tarifs préférentiels sur les stages pour les adhérents à l'année : -50%

**Pour plus d'info, contacter la Base Nautique :** Tel : 04 94 56 14 08

Mail : basenautique@cogolin.fr – **f** : BNC Base Nautique Cogolin

### Tarifs d'adhésion pôle sportif (année civile)

Entraînement les mercredis et les samedis selon niveau

50€/an pour les cogolinois + tarif licence

70€/an pour les habitants des communes extérieures + tarif licence

Tarifs préférentiels sur les stages pour les adhérents à l'année : -50%

## Les associations sportives



### Les sports de balle

#### Basket Club de Cogolin

Tel : 06 26 22 40 43

Mail : basketclubcogolin@gmail.com

#### Club de Badminton Cogolinois

Tel : 06 07 42 06 30

Mail : cbcbad83@hotmail.fr

#### Club de Tennis de Table de Cogolin

Tél : 06 80 16 15 56

Mail : tennistablecogo@orange.fr

www.cttcogolin.fr

#### Sainte Maxime Cogolin Volley

Tel : 06 18 10 76 26

Mail : amel.volley83@gmail.com

f : Sainte-Maxime Cogolin Volley

#### Tennis Club de Cogolin

Tel : 04 94 54 61 16

Mail : tennisclubcogolin@sfr.fr

www.tennisclubcogolin.fr

#### Handball Entente du Golfe

##### de Saint-Tropez

Tels : 06 27 09 72 06 / 04 94 97 08 16

Mail : serge.aranda@lesparcsdesaint-tropez.com

#### Rugby Club du Golfe

Tels : 06 24 15 71 81

Mails : christophetourtin@gmail.com

rcg83.secretariat@gmail.com

#### Sporting Club Cogolinois Football

Tel : 06 17 40 08 21

Mail : sccogolinfoot@gmail.com

#### Futsal

Tel : 06 21 66 62 79

Mail : hichem.bouchoukh@live.fr



### Les sports de combat et arts martiaux

#### Escrime Club Cogolinois

Tel : 04 94 54 40 76 - Mail :

escrimeclubcogolinois@gmail.com

#### Cogolin Judo

Tel : 06 13 34 19 80

Mail : cogolinjudo@gmail.com

f : judo club cogolin

#### Cogolin Karaté

Tel : 06 64 30 46 06

Mail : cogolinkarate@gmail.com

f : Cogolin karaté

#### Kempo Boxing Cogolin

Tel : 06 51 65 47 67

Mail : kempoboxing83@hotmail.fr

#### Taekwondo Sport et Loisir

Tel : 04 94 52 18 86 - Mail :

gonzalez-mendez.francisco@neuf.fr

fxgonzalez83@gmail.com

#### Authentic Krav Maga Cogolin

Tel : 06 51 05 19 40

Mail : jumisp83@gmail.com

f : Authentic Krav-Maga Cogolin

www.authentic-krav-maga-cogolin.fr

#### Capoeira

Mail : ecb.var@gmail.com

Association affiliée au groupe Escolinha de Capoeira de Bimba du Contra Mestre Nicuri

### The fabulous training center

Tel : 06 22 17 93 41 – Mail :  
thefabouloustrainingcenter@gmail.com  
f : the fabulous training center



### Danse et gymnastique

#### Club de Danse Cogolinois

Tel : 06 11 50 87 83  
Mail : Clubdansecogolin83@gmail.com

#### Art dance studio

Tel : 06 20 28 50 51  
Mail : formynight@hotmail.fr

#### Gymnastique rythmique

Tel : 06 69 61 55 69  
Mail : auroremaignonat@live.fr  
f : AS Cogolin gymnastique rythmique

#### Tap'n Claq

Cours de claquettes américaines  
Tel : 06 33 98 67 97  
Mail : contact@tapnclaq.fr



### Sport bien-être

#### Gymnastique Volontaire de Cogolin

Tel : 06 76 69 23 26  
Mail : agvcogoline@hotmail.fr

#### Randonneurs Cogolinois

Tel : 06 76 57 46 67  
Mail : randocogolin@gmail.com

#### Yoga à Cogolin

Tel : 06 52 03 73 57  
Mail : catherinevenco@gmail.com

### Magic Yoga Kids

Tel : 06 31 11 72 73  
Mail : magicyogakids@gmail.com  
https://yoga-enfant-golfe-saint-tropez.com

### Qi Gong

Tel : 06.30.67.64.22

### Santéfitkids

Tel : 06 80 41 72 22  
Mail : bordieragnes@orange.fr



### Sports de précision

#### Les Compagnons de l'Arc

Tels : 06 22 75 45 53 / 06 19 87 81 54  
Mail : remibaldir@hotmail.fr

#### La Boule Cogolinoise

Tel : 06 14 76 29 83

#### Ball Trap

Tel : 04 94 54 60 15

#### Club de tir

Tel : 04 94 54 46 43  
Mail : patrick.garnier@live.fr



### Les autres sports

#### Club d'haltérophilie et de musculation

Tel : 06 60 17 93 43  
Mail : maxime.labardin@yahoo.fr

#### Aéromodélisme Clap de Cogolin

Tels : 04 94 54 73 75 / 06 43 42 19 71  
Mail : megibewanadoo.fr

#### Moto Cross

Tel : 06 13 12 69 14  
Mail : ca.schmitt170@outlook.fr

#### Team cycliste

Tel : 06 19 94 95 33  
Mail : tcgolfe@gmail.com

Votre association sportive n'apparaît pas ?  
Adressez-vous à : [communication@cogolin.fr](mailto:communication@cogolin.fr)



  
**NAUTISME**  
**PÊCHE**  
**SPORTS AQUATIQUES**  
**PISCINE**

  
9005 rue Blaise Pascal  
83310 COGOLIN  
04-83-12-03-85



**Transactions - Gestion - Locations**

*Des professionnels  
pour réaliser vos projets*

***cogolin@guyhoquet.com***  
**10 Rue du 8 Mai 1945**  
**83310 Cogolin**

Ouverte du Mardi au Samedi  
de 9h à 12h et de 14h à 18h ou sur RDV  
Tél : 04.98.13.23.41



**Allons plus loin**

**MS CARS**

**Vente - Entretien**



04 94 54 63 59  
fordcogolin@orange.fr  
ZA Saint Maur  
45 rue Condorcet  
83310 COGOLIN



**L'Atelier  
PROVENÇAL**

**L'ÉPICERIE FINE**

DE LA  **Au BEC Fin**



Idées cadeaux  
Paniers gourmands

Spécialités  
Provençales  
Foie gras  
Caviars  
Champagne  
Cave à vins...



**HORAIRES D'OUVERTURE**  
du lundi au samedi  
9h30 à 12h30  
14h à 19h (18h30 l'hiver)  
Fermé le dimanche et jours fériés

50 Avenue de Valensole - RD 98 - 83310 COGOLIN  
Tel : 04 94 55 74 43 - magasin@au-bec-fin.com



- 79 -

# COGOLIN

## *Animée*



---

Les grands événements

---

Les lieux de culture municipaux

Les autres lieux de culture

---

Les associations de loisirs

---

## Les grands événements



### Le carnaval traditionnel provençal

Initié par le groupe folklorique L'Escandihado, ce carnaval a lieu tous les 3 ans au mois de février à Cogolin. Danses d'ensembles populaires, chants profanes et religieux en langue Provençale ou encore port du costume régionaliste traditionnel de la période 1820/1860 : revenez aux sources de la culture provençale ! Arlequins, bouffetaires et autres masques escortent Caramentran au son des fifres, des tambours et des galoubets pour l'amener à son procès et à l'exécution de la sentence : être brûlé en place publique !

### Les Médiévales

Chaque année au mois d'avril, Cogolin fait un bond dans le temps et retourne au Moyen-Âge ! En centre-ville de Cogolin est reconstitué un grand village médiéval, occupé par des templiers, des confréries et des passionnés de cette époque historique, venant de la France entière. Pendant deux jours, les démonstrations et les spectacles se suivent : joutes à

cheval, combats d'adultes et d'enfants, tir à la hache, mariage médiéval, spectacles équestres, défilé aux flambeaux ou encore spectacles d'artistes pyrotechniques...

### Choppers and Co

Au mois d'avril ou de mai, à l'occasion de la parade Eurofestival Harley Davidson dans le Golfe de St-Tropez, un village « Old School » s'ouvre aux Marines de Cogolin, où des dizaines de stands mettent à l'honneur la culture « bikers ». Entre expositions de motos customisées, de voitures américaines d'époque ou customisées elles-aussi, show bike, vente d'accessoires et de vêtements et concerts rock, des milliers de passionnés se retrouvent.

### Les Bravades de la Saint-Maur

Rendez-vous incontournable du mois de mai, la Bravade de la Saint-Maur permet de perpétuer une grande fête religieuse et militaire. Du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle, les Sarrasins tentèrent en effet d'envahir les côtes provençales. Pour défendre le village, un Capitaine de village fut nommé à partir du X<sup>e</sup>me



siècle. C'est ainsi que les Bravades virent le jour. Durant cette fête traditionnelle, Cogolin vibrait alors au rythme des tromblonades, des processions à travers la ville, des messes... Et l'histoire se répète au printemps chaque année !

### Les pique-niques au parc Marceau

Renouez avec le plaisir simple d'un pique-nique en famille ou entre amis ! Chaque lundi soir des mois de juillet et d'août, le parc Marceau réunit les Cogolinois pour partager un dîner en musique. Guirlandes façon bohème dans les arbres, bougies, décorations et jolis ballons : le parc Marceau revêt sa tenue estivale ! Concert, stands sucrés et salés, dégustation et vente de vin, magicien, etc. : tous les ingrédients sont réunis pour passer un bon moment sous les étoiles.  
**Parc Marceau : 27 rue Marceau.**

### La foire provençale

La Foire provençale (auparavant « Fête du Coq »), c'est le rendez-vous de la rentrée à Cogolin : pendant deux jours, les Cogolinois et leurs amis se

retrouvent pour un moment convivial et festif. Chaque année, des dizaines d'associations sont présentes pour faire découvrir leurs disciplines : sport, club du 3<sup>e</sup> âge, cuisine, culture, musique... Tout en profitant de concerts, de démonstrations et de spectacles gratuits !

### Noël à Cogolin

Tous les ans un village enchanté et des lumières féériques prennent vie en centre-ville. Distribution de bonbons, photos avec le Père Noël, tempête d'activités dans les chalets du village des lutins, atelier peinture et maquillage, espaces gourmands, dégustations et vente de gâteaux, visite des animaux de la ferme, etc. De nombreux spectacles gratuits et autres animations tout public sont proposés durant les vacances scolaires. Chaque année, une parenthèse féérique s'offre aux petits comme aux grands !

## Les lieux de culture municipaux



### Le Château

Lieu d'expositions, de conférences, de rencontres, d'ateliers et de soirées thématiques.

**Le Château,**  
46 rue Nationale  
Tel : 04 94 95 27 14  
Mail : [serviceculture@cogolin.fr](mailto:serviceculture@cogolin.fr)  
Page **f** Le Château - Cogolin

### La Chapelle

Lieu atypique, véritable écrin pour les concerts classiques, la Chapelle est également à la location pour des expositions, de mai à septembre.

**La Chapelle,**  
à l'angle de la rue du 19 mars 1962  
Tel : 04 94 95 27 14  
Mail : [serviceculture@cogolin.fr](mailto:serviceculture@cogolin.fr)



### Le Centre Maurin des Maures

Salle de spectacle et de concerts, le Centre Maurin des Maures accueille de nombreuses animations toute l'année.

**Le Centre Maurin des Maures,**  
Avenue Georges Clemenceau  
Tel : 04 94 54 54 90  
Mail : [serviceculture@cogolin.fr](mailto:serviceculture@cogolin.fr)



Retrouvez la programmation des lieux de culture municipaux  
sur l'agenda en ligne sur [www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr)





## La Médiathèque

Espace dédié à la culture : livres, CD, DVD, BD, salle de lecture, ateliers, expositions temporaires, espace enfants, etc. Inscription gratuite pour les enfants jusqu'à 16 ans et pour les + de 90 ans. À partir de 17 ans, le tarif est fixé à 15,50€ l'année pour les cogolinois (et 35€ l'année pour les extérieurs). Tous les étés en juillet et août, une annexe de la médiathèque prend place sur la plage des Marines, à l'abri des cannisses : « lire à la plage ».



Espace Rostropovitch  
44 rue Marceau  
Tel : 04 94 54 64 57  
Mail : [mediatheque@cogolin.fr](mailto:mediatheque@cogolin.fr)

## Le Cinéma Raimu

Le Cinéma Raimu tient son nom de l'acteur varois Jules Muraire, dit Raimu. Ce cinéma existe depuis plus de 80 ans. D'architecture art nouveau et art déco, il est à lui seul un véritable patrimoine culturel. Avec une capacité d'accueil de 130 places et un ascenseur facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite, le cinéma Raimu est ouvert à tous ! La grille de programme est composée de films tous publics et de retransmissions de spectacles vivants.



Du lundi au dimanche (fermeture le dimanche soir)  
18 avenue Clemenceau  
Tel : 04 94 54 15 89 - [www.cineazur.fr/cogolin](http://www.cineazur.fr/cogolin)



## Les autres lieux de culture

### Le Conservatoire Rostropovitch

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal Rostropovitch-Landowski est un établissement public d'enseignement artistique classé par l'Etat. L'établissement propose deux spécialités : Musique et Danse, avec différents parcours adaptés aux enfants ou aux adultes, amateurs ou confirmés.

Tout au long de l'année, le Conservatoire propose une programmation de spectacles qui participent à la vie culturelle publique locale.



Espace Rostropovitch-Landowski  
44 rue Marceau - Tel : 04 98 12 29 74

Mail : [info@conservatoire-rostropovitch-landowski.fr](mailto:info@conservatoire-rostropovitch-landowski.fr)  
[www.conservatoire.rostropovitch-landowski.fr](http://www.conservatoire.rostropovitch-landowski.fr)

Association des Parents d'Elèves du Conservatoire  
Tel : 06 16 29 51 50 - Mail : [apec.cri@gmx.fr](mailto:apec.cri@gmx.fr)

### Le café-théâtre

Le Café-Théâtre le Léopard à Cogolin, situé dans l'Espace Raimu à côté du cinéma, vous propose une programmation humoristique les vendredis et samedis soirs à 20h44. Des soirées thématiques et des ateliers sont également programmés, par l'association Les Arts du Rire.



18 avenue Clemenceau  
Tel : 06 14 80 92 91 - Mail : [leleopard2.0@gmail.com](mailto:leleopard2.0@gmail.com)  
[www.lesartsdurire.com](http://www.lesartsdurire.com)

## Les Galeries d'Art

Plusieurs galeries d'art privées exposent des collections et proposent des expositions.



### La Galerie « Sens Intérieur »

Elle est à la fois une galerie et un centre culturel. On y trouve ses propres collections et mais aussi des expositions et des tournées d'artistes contemporains.

7, Quartier Village des Artisans  
Port Cogolin  
Tel : 06 45 14 47 92  
Mail : sensinterieur@me.com

### L'atelier 138

Artiste peintre plasticien, Frédéric Senot de la Londe a ouvert sa galerie-atelier dans une ancienne imprimerie. Il invite les artistes professionnels de tous horizons à venir se rencontrer et à travailler ensemble.

94 avenue Georges Clemenceau  
Tel : 06 23 77 94 43  
senotdelalonde\_frederic@hotmail.fr



### L'atelier de créations familiares

Au sein de son atelier, François Fenoll réalise des créations lumineuses à partir d'objets anciens et de récupération (upcycling). Des pièces originales et uniques à découvrir pour décorer votre intérieur !

2 rue Pisan - Tel : 06 24 60 83 99  
Mail : llonef@me.com  
www.ideelumineuse.com



## Les associations de loisirs

### Association Aéromodélisme Clap

Construction d'avions et apprentissage au vol avec des challenges

Tels : 04 94 54 73 75 /

06 73 42 19 70

Mail : megib@wanadoo.fr

### Ateliers des Peintres

Peintres amateurs, pratique des différentes techniques de peinture.

Tel : 04 94 54 62 23

### L'atelier de peinture

Cours de dessin, gouache, aquarelle, fusain, acrylique

Tel : 06 65 45 62 85

### Le Club Arc-en-Ciel

Peinture, couture, stretching, pâtisserie, etc.

Tel : 06 75 04 03 98

### Cours de Provençal

Tels : 04 94 54 43 73 /

06 24 99 47 54

### Association Langl'aise

Ecole de langue anglaise pour les enfants et les adultes

Tels : 04 94 54 04 95 /

06 68 09 87 69

Mail : alanglaise@free.fr

www.langlaise.org

### L'atelier scénique

Cours de chant et de théâtre

Tel : 06 14 56 09 81

Mail : milarmonie@gmail.com

### Comité de Jumelage

#### Cogolin/Bad Wildbad

Echanges culturels et sportifs

Participation aux animations organisées par les deux villes

Tels : 04 94 43 30 43 /

06 14 75 26 62

Mail : cjcogolin@wanadoo.fr

### Les Choristes

Chorale pour adultes et adolescents

Tel : 06 03 36 31 89

Mail : jmgal.fab@orange.fr

### Maison de la Culture Russe

Cours de langue russe, de théâtre russe, de danse russe, d'histoire, de cuisine, voyages, etc.

Tels : 06 37 79 26 06 /

07 89 67 23 45

Mail : maisondelaculturerusse@gmx.fr

### Les Pasquiers – Cours de théâtre

Tel : 06 01 34 40 48

Mail : lindacombaz@gmail.com

### Amicale des Sapeurs-Pompiers de Cogolin-Grimaud

Tel : 04 94 55 08 12 – Mail :

amicalesapeurspompiers.cogolin@gmail.com

### Amicale Loisirs Cogolin Plage

Tel : 06 08 09 66 36

**Auto Passion**

Rassemblement, promenade en voitures de collection  
Tel : 06 22 74 65 92  
Mail : barale.thierry@yahoo.fr

**Club d'Echecs et de dames**

Apprentissage, parties amicales, mise à niveau, compétition  
Tel : 06 21 36 35 59

**Club des Chiffres et des Lettres**

Tels : 06 11 49 30 62 /  
06 63 97 78 09

**Club philatélique du Golfe**

Tel : 04 94 01 96 09

**Société de Chasse**

Tel : 06 15 96 23 87  
Mail : patrick.services83@orange.fr

**L'os à Moelle**

Cours de cuisine  
Tel : 04 94 54 43 90  
Mail : senequier@gitesdumerle.com

**Cuisinez Côté Sud**

Cours de cuisine  
Tel : 06 10 11 25 30  
Mail : marieclaire.galfre@sfr.fr

**Association des amis de Cogolin**

« Anciens et Modernes »  
Tel : 06 03 89 09 54  
Mail : jy.felix@laposte.net

**Association de maintenance des traditions provençales  
«l'Escandihado»**

Tel : 06 60 39 98 40  
Mail : escandihado.cogolin.grimaud@gmail.com

**L'Acrète du Coq**

Recherche et étude des traditions de Cogolin  
Tel : 04 94 54 03 90

**Association des Amis de la Bravade de la Saint-Maur**

Organisation de la Bravade de la St-Maur  
Tel : 04 94 54 50 08  
Mail : bravade-cogolin@wanadoo.fr

**Le coq en fête**

Association à caractère festif  
Tels : 06 25 29 05 19 ou  
06 35 55 24 80  
Mail : lecoqenfete83310@gmail.com  
f : Le coq en fête – Cogolin

Votre association de loisirs, de culture ou de tradition n'apparaît pas ?  
Adressez-vous à : [communication@cogolin.fr](mailto:communication@cogolin.fr)

**NOUVEAU**



*Sellerie Hequet*

— Sellerie générale —

Auto - Moto - Bateau  
Décoration d'intérieur



16 rue Condorcet - 83310 Cogolin  
hequetlaura83@gmail.com  
06 34 36 13 75




**pulsat** by Satellix

IMAGE | ANTENNES | SON | MULTIMÉDIA | MÉNAGER

04 94 54 72 63 - contact@satellix-cogolin.com  
Résidence du Parc  
67 av. Georges Clémenceau - COGOLIN

**Faridsson.com**



Téléphonie / Informatique  
Multimédia  
Vente / Réparation  
Déblocage

45, rue Carnot - 83310 Cogolin  
faridsson@gmail.com / 04.83.12.50.04

**MIMITIKOM**  
06 28 04 69 56

IMPRIMERIE - OBJETS PUBLICITAIRES  
PHOTOCOPIÉS - TAMPONS - PANNEAUX...

3 bis boulevard Louis Blanc  
83310 COGOLIN - mimitikom@free.fr

**TAPISSERIE SELLERIE**  
STYLE ET NOUVELLE GÉNÉRATION

SELLERIE AUTO MOTO BATEAU  
SIEGE FAUTEUIL CANAPÉ RIDEAUX

JOËLLE  
06 37 31 21 62

 beaujardjoelle@gmail.com  
28 impasse Jacques Monod - ZA  
Golfe de St Tropez - 83310 COGOLIN

style et nouvelle  
génération

**BABY INK  
TATTOO**



Tatouages - Accessoires - Cabinet de curiosités

06.58.59.28.44  
19 av. Georges Clemenceau - COGOLIN  
@ baby\_ink\_tattoo - f baby ink tattoo

**COQ HÔTEL**



Place de la République  
83310 COGOLIN

04 94 54 13 71  
info@coqhotel.com  
www.coqhotel.com



# COGOLIN

## *Vie économique*



---

L'emploi et la formation

Commerçants, vos démarches

La taxe de séjour

---

Marchés, brocantes et commerces

## Emploi et formation



### Emploi

#### Pôle emploi Golfe de Saint-Tropez

98 rue Carnot 83310 Cogolin

Tel : 09 72 72 39 49

Fax : 04 94 54 40 01

Mail : [ape.83475@pole-emploi.fr](mailto:ape.83475@pole-emploi.fr)

#### Adecco

La Cauquière 83310 Cogolin

Tel : 04 94 54 40 79

#### CRIT

1 rue Héliodore Pisan 83310 Cogolin

Tel : 04 94 54 71 57

#### Manpower

Espace Marceau

83310 COGOLIN

Tel : 04 94 56 71 30

#### Samsic Emploi

Centre Agora

Rue Sigismond Coulet 83310 Cogolin

Tel : 04 94 83 45 7



### Formation

#### Sigma Formation

Formations personnalisées et actions préparatoires à l'emploi

220 avenue des Narcisses

Quartier de Font-Mourier

83310 Cogolin

Tel : 04 98 12 50 90

#### Edukat

Soutien scolaire et formations pour adultes

Résidence La Cauquière

683, Rue Marceau 83310 Cogolin

Tel : 06 86 03 11 38 - [www.edukat.fr](http://www.edukat.fr)

Mail : [contact@edukat.fr](mailto:contact@edukat.fr)

#### NICE learning

Centre de formations professionnelles

Formations, titres professionnels,

aide à la création d'entreprise

3 rue François Pelletier

Tel : 04 94 55 58 82 -  : NICE learning

## Commerçants, vos démarches

Vous êtes commerçant ou futur commerçant et souhaitez faire des travaux, poser une nouvelle enseigne, rénover votre magasin ou occuper le domaine public ? Toutes ces initiatives sont soumises à une demande d'autorisation ou à déclaration préalable auprès de la ville.

### J'OUVRE MON COMMERCE / JE RÉNOVE MON COMMERCE



#### 1 Vous souhaitez modifier ou poser une enseigne ou un dispositif publicitaire ?

Qu'il s'agisse d'une création, d'une modification ou d'un remplacement :

- Une autorisation est obligatoire avant toute installation d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une pré-enseigne ou une enseigne.
- Une déclaration préalable est obligatoire avant toute installation de dispositifs muraux (murs, clôtures, bâtiments), de dispositifs scellés au sol ou installés directement sur le sol, de mobilier urbain supportant de la publicité, de dispositifs de petit format intégrés à des devantures commerciales (micro-affichage) et de pré-enseigne de plus de 1 mètre de hauteur ou 1,5 mètre de largeur.

Les dossiers doivent être envoyés accompagnés des pièces demandées en trois exemplaires par lettre recommandée, ou déposés en mairie à l'attention du service Gestion Domaniale contre récépissé. Le délai d'instruction est de deux mois. À noter : il est rappelé que les enseignes et publicités sont soumises à une taxe, en fonction de leur surface.

**Enseignes et dispositifs publicitaires**  
Demandes d'autorisations  
ou de déclarations préalables à faire  
au Service Gestion Domaniale  
Tel : 04 94 56 65 45  
Mail : [domaine@cogolin.fr](mailto:domaine@cogolin.fr)  
Délai d'instruction de deux mois  
Dossiers sur :  
[www.cogolin.fr/mes-demarches](http://www.cogolin.fr/mes-demarches)

2

## **Vous souhaitez créer une nouvelle façade commerciale, modifier les ouvertures, effectuer des travaux de ravalement, installer un store... ?**

- Un permis de construire est obligatoire en cas de changement de destination avec modification des structures porteuses et / ou modification de la façade du commerce.
- Une déclaration préalable est obligatoire en cas de modification de façade d'un commerce déjà existant (création d'ouverture, modification de toiture, ravalement, peinture, pose ou réentoilage d'un store, etc.) ou de changement de destination sans modification des structures porteuses ni modification de façade.

En amont du dépôt de votre dossier, renseignez-vous auprès du Service Urbanisme, qui vous indiquera la

nature de l'autorisation correspondant à votre projet. Votre projet peut également être étudié et bénéficier des recommandations de la Ville. Les délais d'instruction varient de 2 à 5 mois pour le permis de construire et de 1 à 2 mois pour la déclaration préalable.

### **Demandes de permis de construire et déclaration préalable**

Service urbanisme

Tels: 04 94 56 65 80 / 04 94 56 65 85

Mail : [urbanisme@cogolin.fr](mailto:urbanisme@cogolin.fr)

Délais d'instruction de 2 à 5 mois

(permis de construire)

et de 1 à 2 mois (déclaration préalable)

Dossiers sur :

[www.cogolin.fr/urbanisme](http://www.cogolin.fr/urbanisme)

3

## **Vous souhaitez installer sur la voirie une terrasse, un étalage, des parasols, un oriflamme... ?**

Vous devez faire une demande d'autorisation d'occupation commerciale du domaine public. Cette demande est à renouveler chaque année. Sont considérés comme occupations du domaine public : terrasses, étalages, paravents, panneaux sur pied, jardinières, caissons, chevalets publicitaires, emplacements taxi, etc. La demande doit être effectuée auprès du service de gestion domaniale, et le dossier sert de base pour le calcul des droits de voirie. Le délai d'instruction est de 2 mois.

### **Demandes d'occupation**

**du domaine public à faire au :**

Service de gestion domaniale

Tels : 04 94 56 65 47 /

04 94 56 65 50

Mails : [imediani@cogolin.fr](mailto:imediani@cogolin.fr) /

[jgiubergia@cogolin.fr](mailto:jgiubergia@cogolin.fr)

Délai d'instruction de deux mois

Dossiers sur :

[www.cogolin.fr/mes-demarches](http://www.cogolin.fr/mes-demarches)

## 4

**Vous souhaitez construire, modifier ou aménager votre commerce ou restaurant ?**

Vous devez demander une autorisation d'aménagement d'un établissement recevant du public (ERP). Le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux d'un ERP est obligatoire quelle que soit la nature des travaux : construction, modification, aménagement. Le délai d'instruction est de 4 mois maximum. Cette autorisation ne peut être délivrée que si les travaux sont conformes aux règles de sécurité et d'accessibilité (Article L 122-3 et suivants du code de la construction et de l'habitation). Sans elle, vous ne pouvez être assuré en cas de sinistre. Il est conseillé d'entamer la réflexion sur ces démarches avant la signature de votre bail commercial.

Le dépôt de la demande s'effectue auprès du Service Urbanisme.

Si vous réalisez des travaux nécessitant un permis de construire, votre demande doit être intégrée au dossier de permis et sera instruite dans ce cadre. Le délai d'instruction est de 5 mois maximum.

**Aménagement d'un ERP**

Demande d'autorisation à faire au :

Service urbanisme

Tel : 04 94 56 65 57

Mail : [urbanisme@cogolin.fr](mailto:urbanisme@cogolin.fr)

Délai d'instruction de 4 mois maximum

Dossier sur :

[www.cogolin.fr/urbanisme](http://www.cogolin.fr/urbanisme)





## 5 Vous souhaitez exploiter une licence pour débit de boissons ?

Que vous souhaitiez exploiter une licence de débit de boissons pour un restaurant ou de la vente à emporter, vous devez vous soumettre à un régime déclaratif en Mairie dont une copie de la déclaration intégrale sera transmise à la Préfecture.

**La classification des débits de boissons à consommer sur place est en fonction de la licence dont il est assorti :**

- **Licence 1** : vente de boissons sans alcool (pas de déclaration).
- **Licence 3** : vente de boissons inférieures à 18° d'alcool.
- **Licence 4** : vente de toutes les boissons dont la consommation est autorisée.

**Les restaurants qui ne sont pas titulaires d'une licence de débits de boissons à consommer sur place doivent détenir :**

- Soit une petite licence restaurant : vente de boissons du 3e groupe
- Soit une licence restaurant : vente de toutes les boissons autorisées, seulement en accompagnement des repas.

Les établissements titulaires d'une licence à consommer sur place ou d'une licence restaurant peuvent vendre à emporter les boissons correspondant à la catégorie de leur licence.

Pour les débits de boissons à emporter (ex: boulangerie, commerçant ambulant, cavistes, coopératives de production, supermarchés, supérettes...)

**Deux catégories :**

- La petite licence à emporter : boissons du 3<sup>e</sup> groupe
- La licence à emporter : toutes les boissons autorisées

**La vente à distance est considérée comme une vente à emporter.**

La déclaration préalable est une formalité qui s'impose à tout exploitant d'un débit de boissons. Elle doit dûment être remplie accompagnée des pièces justificatives et adressée au service Gestion Domaniale au moins 15 jours avant l'ouverture, la mutation\* ou la translation\*\*.

L'exploitant reçoit en contrepartie un récépissé qui justifie de la possession de sa licence. Dans le cas d'une mutation suite à un décès, le délai de déclaration est de 1 mois.

Un permis d'exploitation est obligatoire pour les exploitants de débits de boissons à consommer sur place de 3e et 4<sup>e</sup> catégorie et les exploitants de licence restaurant. Il est valable 10 ans.

**Licence pour débit de boisson**  
Déclaration préalable  
Service de gestion domaniale  
Tel : 04 94 56 65 47  
Mail : imediani@cogolin.fr

\* changement de propriétaire ou de gérant du débit de boissons

\*\* changement du lieu d'exploitation à l'intérieur d'une même commune

## La taxe de séjour

La taxe de séjour doit être payée par le vacancier qui loge dans l'un des hébergements suivants : hôtel ou résidence de tourisme, meublé de tourisme ou location de vacances entre particuliers, chambre d'hôtes, village de vacances, hébergement de plein air, etc. Elle est réglée au logeur, à l'hôtelier ou au propriétaire, qui la reverse ensuite à

la commune. La taxe de séjour est due à partir du jour de l'arrivée jusqu'au jour du départ, et son tarif est établi par jour et par personne, du 15 avril au 15 octobre.

**Pour les hébergements classés, les tarifs de la taxe de séjour sont fixes et disponibles en ligne sur :**  
[www.cogolin.fr/vie-economique](http://www.cogolin.fr/vie-economique)

**Pour les hébergements non classés, le tarif repose sur le calcul détaillé en 2. de la suivante procédure :**

### 1. Déclaration du logement

Pour les meublés de tourisme,  
 le CERFA 14004\*04  
 Pour les chambres d'hôtes, le CERFA  
 13566\*03

Ces documents sont à remplir et à retourner à l'hôtel de ville de la Mairie de Cogolin à l'attention du service financier ou par mail à [taxedesejour@cogolin.fr](mailto:taxedesejour@cogolin.fr).

### 2. Calcul de la nuitée pour les établissements non classés

Pour calculer le montant de la taxe de séjour, il faut diviser le prix de la nuitée par le nombre de personnes hébergées et le multiplier par 3 %, puis ajouter la part départementale de 10%. Le tarif ainsi obtenu est multiplié par le nombre de nuits et de personnes assujetties. Pour faciliter ces calculs, le service financier met à votre disposition une « matrice de calcul » au format excel, à télécharger sur [www.cogolin.fr/vie-economique](http://www.cogolin.fr/vie-economique)

### 3. Déclaration de la taxe

L'hébergeur devra transmettre par courriel une déclaration (modèle disponible sur [www.cogolin.fr/vie-economique](http://www.cogolin.fr/vie-economique)) pour les 3 périodes suivantes au service financier :  
[taxedesejour@cogolin.fr](mailto:taxedesejour@cogolin.fr)

Du 15 avril au 30 juin  
 Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août  
 Du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre

### 4. Paiement de la taxe de séjour

Après avoir reçu la déclaration de la période concernée, le service financier établira une facture mentionnant le mode de calcul ainsi que le montant à payer. Trois modes de paiement sont possibles :

- Par virement bancaire sur le compte de la régie de recettes de la taxe de séjour. (IBAN : FR45 3000 1003 52E8 3700 0000 089). Précisez le nom de l'hébergeur et le n° de la facture.
- Par chèque à l'ordre de la régie de la taxe de séjour
- Par espèces au service des finances de l'hôtel de ville, pour un montant inférieur à 300 €.

## Les marchés, brocantes et commerces

### Les marchés provençaux



Les mercredis matin  
Jusque 13h  
Place Victor Hugo



Les samedis matin  
Jusque 13h  
Place de la République



Les vendredis matin  
(de juin à septembre)  
Jusque 13h  
Plage des Marines

**Vous êtes professionnel et souhaitez avoir un stand sur nos marchés ?  
Contactez le placier au 06 16 39 62 79**



### Les brocantes

#### Brocante du jeudi

Toute l'année, les jeudis de 6h à 14h30  
Rond-Point de l'Armée d'Afrique  
Contact exposants :  
Astrid Dulac - Tel : 06 08 10 94 73  
(Emplacement 20€)



#### Brocante du Jas des Roberts

Toute l'année, les dimanches de 6h à 14h  
Chemin des Pasquiers  
Contact exposants :  
Tel : 06 67 71 74 27  
(Emplacement 25€)

La ville de Cogolin, c'est aussi près de 1000 commerçants, restaurants, cafés, artisans, prestataires de services, entrepreneurs et autres nombreux talents. Retrouvez la liste des professionnels de la ville sur : [www.cogolin.fr/vie-economique](http://www.cogolin.fr/vie-economique)

- 97 -

# COGOLIN

## *Pratique*



————— Vos démarches administratives —————

Les numéros utiles

————— Annuaire des professionnels de santé —————

## Vos démarches administratives



### Mariage

Un dossier doit être retiré en mairie auprès du service Etat-Civil par l'un des futurs époux ou ensemble, la liste des documents à fournir se trouvant à l'intérieur. Une fois le dossier complet, les futurs époux doivent prendre rendez-vous avec le service état-civil pour le déposer ensemble.

### Baptême

Une fiche de renseignements ainsi que la liste des justificatifs à fournir est à retirer en mairie. Ce dossier complet doit y être rapporté sur rendez-vous. Démarche officieuse, le baptême républicain n'est pas inscrit sur les registres d'état-civil et les justificatifs éventuellement délivrés n'ont aucune valeur au regard de la loi.

### PACS

Retirer le dossier de Pacte Civil de Solidarité en Mairie afin de le compléter et réunir les pièces demandées.

Après prise de rendez-vous, déposez ensuite le dossier complet en mairie (ou envoyez-le par courrier en recommandé avec accusé de réception).

Le service vous recontactera pour convenir d'un rendez-vous afin de conclure le PACS qui se fera uniquement en semaine pendant les heures d'ouverture de la Mairie.





## Livret de famille

Pour toute demande de duplicata de livret de famille, un formulaire doit être rempli (disponible en mairie) accompagné des pièces suivantes : photocopie d'une pièce d'identité, photocopie d'un justificatif de domicile et, pour la perte d'un livret de famille, d'une déclaration écrite. Une fois le livret établi, l'intéressé recevra une convocation afin de venir le récupérer et signer le cahier de retrait. Les délais peuvent être plus ou moins longs en fonction de la situation.

## Recensement militaire

Tous les français âgés de 16 ans doivent se présenter à la mairie du domicile (avec la carte d'identité et le livret de famille) pour obtenir par la suite la convocation à la journée de défense et de citoyenneté. L'attestation de recensement délivrée le jour-même est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

**Attention !** L'attestation n'est délivrée qu'une fois. En cas de perte, vol ou détérioration il faudra s'adresser à la caserne FILLEY de Nice sise 2 rue Sincaire BP 4269 06305 Nice Cedex 4  
Ma JDC : 04 93 62 78 54  
Recensement : 04 93 62 78 41

## Carte nationale d'identité, passeport et permis de conduire

Ces demandes se font désormais en ligne, sur le site de L'ANTS : <https://ants.gouv.fr>

Le service état-civil de la mairie peut vous aider à effectuer vos pré-demandes en ligne sur ce site internet (sur rendez-vous). Après avoir effectué votre pré-demande en ligne, vous pourrez finaliser votre procédure de demandes de papiers d'identité auprès des mairies suivantes\* :

- Saint-Tropez : 04 94 55 90 09
- Grimaud : 04 94 55 69 00
- Sainte-Maxime : 04 94 79 42 42
- Cavalaire : 04 94 00 48 13

\*La mairie de Cogolin ne dispose pas d'équipements biométriques pour le recueil d'empreintes.

## Carte grise certificat d'immatriculation

Il n'est désormais plus possible de demander une carte grise auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture. La démarche s'effectue soit en ligne sur le site :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>, soit auprès d'un professionnel habilité (liste des professionnels disponible en mairie).

Des points numériques (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à disposition dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures. Vous pouvez y accomplir la démarche, en étant aidé par des médiateurs si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet. Les mairies ne sont pas habilitées à le faire.

## Attestation d'accueil

Un étranger qui souhaite venir en France, pour une visite privée ou familiale inférieure à 3 mois, doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document appelé attestation d'accueil est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile lors du séjour en France. La demande est faite en mairie par la personne qui souhaite accueillir l'étranger. L'attestation est délivrée si l'hébergeant remplit certaines conditions.

## Titres de séjour

Les dossiers ne se font plus en mairie, mais désormais uniquement à la sous-préfecture de Draguignan.

### Sous-préfecture de Draguignan

1 Boulevard Maréchal Foch,

83300 Draguignan

Tel : 04 94 60 41 00

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

L'ensemble des démarches et procédures d'état-civil mentionnées sur cette page et sur les deux pages précédentes est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation. Nous vous invitons à vous renseigner auprès de la mairie :

Tel : 04 94 56 65 45

## Déménagement

Une autorisation est nécessaire à l'occasion d'un déménagement qui nécessite un temps de présence de plusieurs heures sur la voie publique ou si vous (ou votre déménageur) souhaitez obtenir la réservation d'un espace de stationnement sans pour autant gêner la circulation. Pour obtenir cette autorisation, il convient d'effectuer une « demande d'occupation du domaine public pour déménagement » qui doit être déposée à la mairie, au minimum 10 jours avant le déménagement. Ce document est disponible en Mairie ou téléchargeable sur [www.cogolin.fr/mes-demarches](http://www.cogolin.fr/mes-demarches)



## Autorisation de voirie pour travaux

Les travaux nécessitant une occupation du domaine public doivent faire l'objet d'une demande. C'est le cas notamment lorsqu'une ou plusieurs places de stationnement doivent être neutralisées pour l'installation temporaire d'une benne, ou lors de la pose d'un échafaudage sur la voirie. Pour obtenir cette autorisation, il convient d'effectuer une « demande d'autorisation de voirie » qui doit être déposée à la mairie au minimum 10 jours avant le début des travaux. Ce document est disponible en Mairie ou téléchargeable sur : [www.cogolin.fr/mes-demarches](http://www.cogolin.fr/mes-demarches).

L'autorisation est délivrée par la commune pour les travaux effectués. Les autorisations sont soumises à une redevance selon le tarif voté chaque année en Conseil municipal. Toute occupation de voirie non utilisée ou modifiée (report de date, modification de l'emprise, etc.) devra être signalée au service administration générale de la ville avant l'installation. Dans le cas contraire, la taxation sera établie sur la base de l'autorisation.

## Vente au déballage

La vente au déballage nécessite une déclaration préalable adressée à la mairie.

- Si la vente au déballage est prévue sans occupation du domaine public :

une déclaration préalable de vente au déballage doit être adressée par l'organisateur au maire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remise contre récépissé, 15 jours avant la date prévue pour la vente.

- Si la vente au déballage est prévue avec occupation du domaine public : la déclaration et la demande d'occupation du domaine public doivent être adressées concomitamment au maire par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou remise contre récépissé, un mois avant la date prévue pour la vente.

Le cerfa de déclaration est disponible en mairie ou téléchargeable sur : [www.cogolin.fr/mes-demarches](http://www.cogolin.fr/mes-demarches)

## Inscription sur les listes électorales

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la mairie de votre domicile, de la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 2 ans, de la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois. Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous devez fournir une pièce d'identité prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale

d'identité (elle doit être récente : valide ou expirée depuis moins d'un an) et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. L'inscription sur les listes électorales peut être faite tout au long de l'année. Attention toutefois, lors d'une année d'élection et afin de pouvoir y voter, il est possible de s'inscrire jusqu'au 6ème vendredi précédent la date de l'élection. Après cette date, vous ne pourrez voter pour cette élection (sauf cas particuliers).

### **Changement d'adresse !**

Il est important que les électeurs signalent tout changement d'adresse au sein de la commune afin que les listes électorales soient mises à jour, que les cartes électorales et les plis électoraux soient correctement acheminés par la Poste et que les radiations d'office soient évitées.

### **Procuration pour les élections**

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'élection, vous pouvez désigner une autre personne pour voter à votre place via la procuration. Nous vous recommandons de faire cette démarche le plus tôt possible, car des délais de traitement sont à prévoir. Vérifiez que vous êtes bien inscrit sur les listes électorales de votre commune et quel est votre bureau de vote, et assurez-vous que la personne que vous souhaitez désigner vote bien dans la même commune que vous (pas forcément le même bureau de vote).

Rendez-vous dans une brigade de gendarmerie, un commissariat de police ou un tribunal judiciaire pour réaliser votre procuration. Pour effectuer cette démarche, vous devrez présenter une pièce d'identité et remettre un formulaire. Vous pourrez vous procurer le document

et le remplir sur place, ou l'apporter vous-même déjà rempli et imprimé (rendez-vous sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>)

Prévenez la personne désignée car elle ne recevra aucune notification. Elle devra se rendre dans votre bureau de vote et présenter une pièce d'identité. Elle n'aura pas besoin de fournir un autre document pour voter à votre place.

### **Dérégulation de tonnage**

Un arrêté permanent de limitation de tonnage régit le poids des véhicules circulant sur le territoire de la commune. Selon les zones, le tonnage est limité, par exemple à 3,5 tonnes en centre-ville. Que vous soyez particulier ou professionnel, si le poids de votre véhicule dépasse le tonnage réglementé, vous êtes invités à faire une demande de dérogation de tonnage auprès de la mairie au minimum 10 jours avant la date de circulation du ou des véhicules.

Le document de demande d'autorisation est disponible en mairie ou téléchargeable sur : [www.cogolin.fr/mes-demarches](http://www.cogolin.fr/mes-demarches)

### **Débit de boisson temporaire**

Une association peut ouvrir de manière temporaire une buvette, dans certaines circonstances limitativement énumérées par la loi.

L'ouverture temporaire d'une buvette dans le cadre d'une manifestation publique est soumise à autorisation. La demande doit être faite au moins 10 jours avant l'événement et doit être adressée en Mairie au service Gestion Domaniale.



Le document à remplir pour effectuer la demande est disponible en Mairie ou sur le site : [www.cogolin.fr/mes-demarches](http://www.cogolin.fr/mes-demarches)

## Démarches et autorisations d'urbanisme

Que vous souhaitiez agrandir ou vendre un terrain, rénover ou agrandir une construction ou un bien immobilier, construire une piscine, créer ou modifier un E.R.P. (établissement recevant du public), ou pour toute autre demande urbanisme, rendez-vous sur le site : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319).

Vous y trouverez toutes les démarches à suivre et les documents à fournir pour vos demandes d'urbanisme.

### À noter :

- Les ravalements de façades, soumis à déclaration préalable, peuvent faire l'objet d'une subvention par la ville. Pour consulter les conditions d'octroi de cette subvention : [www.cogolin.fr/urbanisme/vos-demarches](http://www.cogolin.fr/urbanisme/vos-demarches)
- La commune a voté le DPU (Droit de Préemption Urbain) et le DPUR (Droit de Préemption Urbain Renforcé) pour les zones situées en zones urbaines au PLU (Plan Local d'Urbanisme). Pour en savoir plus : [www.cogolin.fr/urbanisme/vos-demarches](http://www.cogolin.fr/urbanisme/vos-demarches)
- La création ou la modification d'Etablissement Recevant du Public, commerce ou local, est soumise à autorisation, conformément au code de la construction et de l'habitation. Le dossier doit être déposé au service urbanisme de la mairie.



**Optique et Soleil**

Votre spécialiste de la vue à Cogolin  
Venez découvrir nos collections  
pour avoir un équipement unique

67 Avenue Georges Clemenceau  
Residence Du Parc - 83310 Cogolin  
04-94-51-42 50 - [optiquedusoleil.fr](http://optiquedusoleil.fr)



**Le Jardin des Sens**  
SPA - INSTITUT - HAMMAM



3, rue du Général de Gaulle - 83310 COGOLIN  
[www.lejardindessens.net](http://www.lejardindessens.net)  
04-94-40-98-02



## Les numéros utiles



### Santé

**Urgences médicales**  
(de 20h00 à 8h00)  
Tel : 15

**Médecin de garde médicale  
du Golfe** (de 8h00 à 20h00)  
Tel : 04 94 97 65 65

**Pharmacie de garde**  
(24h/24 et 365 jours/an)  
Tel : 32 37

**Chirurgien-dentiste**  
(dimanche et jours fériés)  
Tel : 08 92 56 67 66

**Urgences vétérinaires du Golfe**  
Tel : 07 77 00 00 79

**Hôpital**  
(Pôle de santé de Gassin – RD 559) :  
Numéro unique accueil :  
04 98 12 70 00

**Centre anti-poison**  
Tel : 04 91 75 25 25



### Sécurité

**Pompiers de Cogolin :**  
Tels : 18 ou 04 94 55 08 18

**Police municipale de Cogolin**  
(tous les jours, jour et nuit)  
Tel : 04 94 54 58 98

**Gendarmerie de Grimaud**  
Tels : 17 ou 04 98 12 68 80



### Électricité

**Gestionnaire du réseau  
de distribution d'électricité :**  
ENEDIS

**Service client EDF**  
Tel : 09 69 32 15 15

**Service clients EDF**  
TSA - 20012  
62978 ARRAS CEDEX 9

**Serveur vocal EDF**  
Tel : 08 00 12 33 33

**Coupure électrique**  
Tel : 09 72 67 50 83

**Urgence sécurité gaz GRDF**  
Tel : 0 800 47 33 33



## Numéros d'appel d'urgence

Numéro d'urgence européen pour les urgences sécuritaires, secours aux personnes, urgences médicales ou autres

Tel : 115

Urgences médicales (SAMU)

Tel : 15

Intervention de police

Tel : 17

Lutte contre l'incendie

Tel : 18

Réception et orientation des appels des personnes déficientes auditives vers les autres numéros d'appel d'urgence

Tel : 114

Urgence sociale SAMU social

Tel : 115

Urgence sociale enfance maltraitée

Tel : 119

Urgence sociale enfants disparus

Tel : 116000

Femmes victimes de violences

Tel : 3919



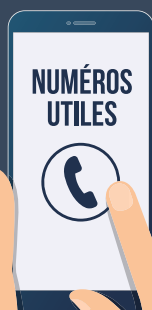
## Lignes d'écoute et renseignements

Allô service public

Tel : 3939

Sida Info service

Tel : 0800 84 08 00



## Annuaire des professionnels de santé

### Ambulances

Centre ambulancier  
26, rue du commerce  
Parc d'activité de Camp  
Ferrat - Sainte-Maxime  
Tel : 04 94 54 53 53

### Ambulances

Amplifon  
audio prothésiste  
C. C Agora  
Tel : 04 94 53 41 96

### Audition conseil

MARCADIER Frédéric  
Résidence du Parc  
67, avenue Georges  
Clemenceau  
Tel : 04 94 54 01 54

### Cardiologue

BURGER Guillaume  
L'Orée du Golfe Bât A  
57, rue Marceau  
Tel : 04 94 54 07 40

### LEFRANCQ Eve

10, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 04 83 09 34 61

### Chiropracteur

SCHMITT DIAZ Maud  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tels : 04 94 17 06 14 /  
06 42 32 85 34

### Centre médico-social Salveti

Permanences à Cogolin  
les lundis, mercredis  
et jeudis  
80, Avenue Georges  
Clemenceau  
Tel : 04 83 95 45 50

### Dentiste

Centre de santé dentaire  
C.C Agora  
Tel : 04 94 97 11 87

### DAUZET Murielle

Maison de Santé -  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tels : 04 94 82 38 64 /  
06 79 45 42 51

### GAL Jean Michel

9, Rue Carnot  
06 25 29 15 26

### LAFaurie Isabelle

Les Hameaux de Cogolin  
54 chemin des fourches  
Tel : 04 94 54 07 11

### MERA Maridana

Résidence La Cauquière  
33, av. Jacques de Cuers  
Tel : 04 94 56 62 91

### TRUTA Tudor

10, avenue Georges  
Clemenceau  
Tel : 04 89 25 11 21

### VILETTE Karine

65, rue Carnot  
Tel : 04 94 54 52 83

### Dermatologue et vénérologue

DEGEN Philippe  
Le Cézanne - 26 bis,  
Avenue Georges  
Clemenceau  
Tel : 04 94 54 08 61

### Diététicienne

BAECHLER Alexandra  
Maison de Santé -  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 06 20 63 54 02

### Etiopathe

HRYB Alexandre  
6, Rue du 8 mai 1945  
Tel : 06 33 87 31 09

### Gastro-entérologue, hépatologue et proctologue

CHARLES  
Jean-Dominique  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 04 94 54 61 17

## Gynécologue

**STRATONE Carmen**  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 06 09 93 37 76

## Infirmier

**AMARAL Ana**  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 06 85 31 49 55

**CANTAZARITI Nadine**  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 06 72 02 11 42

**CHEVALIER Jennifer  
et FOMENCOURT**  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 04 94 54 55 58

**CLAICHE Anne**  
25, Boulevard Michelet  
Tels : 06 28 31 47 91 et  
06 13 04 49 88

**DEBOIDE Claire**  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 06 28 45 61 20

**DEL BEN Marie Christine**  
Colline Bleue villa  
6A Rue Blaise Pascal  
04 94 54 56 49

**FUNK Jocelyne**  
27, Lot. Les Bastides  
de Saint Antoine  
Tel : 06 89 07 58 08

**HADDAR Nadia**  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 07 77 96 09 31

**LESPINGAL Clarisse**  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 06 22 04 72 28

**MIMOUN-DESPAIGNE Fatma**  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 06 60 39 85 03

**OLIVIER Béatrice**  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 06 28 45 61 20

**PAGE Elisabeth**  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tels : 04 98 11 35 28 /  
06 10 34 82 16

**PULVAL-DADY Corinne**  
8, Rue des Mines  
04 94 54 55 58

## Service de soins infirmiers à domicile

« Côté ville »  
Services de soins  
aux personnes âgées  
8, rue Sigismond Coulet  
Tel : 04 94 01 03 01

**SCHMIT-VINCKE Anne**  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tels : 04 98 11 35 28 /  
06 76 23 59 81

**SPALONY Delphine**  
5, allée Margelle  
Tel : 06 79 96 95 87

**STEVE Anne**  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 06 13 42 01 12

**VADAM Amélie**  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 06 19 69 49 38



## **Kinésithérapeute**

Balnéothérapie  
de la foux  
GREMILLET Jacques  
ROUSSEAU Soraya  
ROUSSEAU Christophe  
CHAUFOR Jeanne  
32, Village des Artisans  
Port Cogolin  
Tel : 04 94 96 58 66

Centre de thérapie  
paramédical  
LEBLANC, Julien  
HOULBREQUE Stéphane,  
BOUCHACOURT Bruno,  
BOUCHEROT Corinne  
70, Rue Carnot  
Tel : 04 94 56 37 73

CHEYNIER Jean  
La Cauquière  
Rue Marceau  
Tels : 04 94 54 60 24 /  
09 63 24 35 45

DIGEON Jonathan  
24, rue des Frères  
Lumière  
Tel : 04 94 51 28 54

LACAVE Isabelle  
102, avenue Georges  
Clemenceau  
Tel : 04 94 54 11 78

Physiomed  
43 bis av. Clemenceau  
Téls : 07 68 72 79 61  
09 75 98 00 74

Vallet – Blin  
7, avenue Sigismond  
Coulet  
Tel : 04 94 54 67 46

## **Laboratoire d'analyses médicales**

Cerballiance  
Maison de Santé – 9,  
Boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 04 94 54 43 60

## **Matériel médical**

Médicale du golf  
20, avenue Georges  
Clemenceau  
Tel : 04 94 54 65 15

Harmonie Médical  
Service  
45, avenue Georges  
Clemenceau  
Tel : 04 94 54 09 07

## **Médecin généraliste**

BATAILLE KROLL Anouk  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 04 94 40 01 71

Cabinet Medical  
Les Aquarelles  
DEBAILLEUL, JORANDON,  
CRIGNON, VO  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 04 94 54 48 38

ROASIO Geneviève  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 04 94 54 79 79

ROCHE Olivier  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 04 94 40 71 24

VILLEMIN Dominique  
1, Rue Gambetta  
04 94 54 50 50

## **Médecin généraliste, homéopathe et acupuncteur**

BERTHELOT Daniel  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tels : 04 94 54 12 54 /  
06 64 98 11 11

## **Ophtalmologue**

COTTARD Marc  
59, Rue Marceau  
Tel : 04 94 54 48 58



## Optique

**Atol opticien**  
C.C Agora - Rue Marceau  
Tel : 04 94 82 36 40

**Générale d'optique**  
63, rue Marceau  
Tel : 04 94 44 77 72

**Optique du soleil**  
Résidence du Parc  
67, Avenue Georges  
Clemenceau  
Tel : 04 94 51 42 50

## Orthopédie

**Médicale du Golfe**  
20, Avenue Georges  
Clemenceau  
Tel : 04 94 54 65 15

## Orthophoniste

**CHAFFAUT-FOULQUIER**  
**Brigitte**  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 04 94 52 38 92

**GUILPIN Yves**  
La Cauquière bât. B  
Rue Marceau  
Tel : 04 94 53 01 71

**TRESSENS Carine**  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre  
de Tassigny  
Tel : 06 52 01 10 46

## Orthoptiste

**GUISON ANDRAL Linda**  
6, avenue Sigismond Coulet  
Tel : 04 94 54 14 81

## Ostéopathe

**COTTREAU Johann**  
Maison de santé  
9, bd de Lattre de Tassigny  
Tel : 06 62 70 52 11

**D'ARCO Camille**  
70, rue Carnot  
Tel : 06 10 77 19 84

**DIGEON Jonathan**  
24, rue des Frères Lumière  
Tel : 04 94 51 28 54

**HOULBREQUE Stéphane**  
70, rue Carnot  
Tels : 04 94 56 37 73 /  
06 27 21 39 09

**LEBLANC Julien**  
70, Rue Carnot  
Tel : 04 94 56 37 73

**LEULLIER Guillaume**  
Maison de santé  
9, bd de Lattre de Tassigny  
Tel : 06 28 21 45 00

**LE PIHIVE Patrice**  
L'Orée du Golfe Bât A  
57, rue Marceau  
Tels : 04 94 54 67 89 /  
06 09 53 90 45

**RAYBAUD Marie**  
27, avenue de l'Audiguier  
Tel : 06 17 74 55 34

**STEVE Anne**  
38, rue Henri Barbusse  
Tel : 09 64 47 12 39

**VALLET Philippe**  
7, avenue Sigismond Coulet  
Tel : 04 94 54 67 46

## Oto-Rhino et Laryngologue

**BOUMENDIL Thierry**  
Clos Aristide - Avenue  
Sigismond Coulet  
Tel : 04 94 53 13 27

## Podologue

**MERIGOT Alexandre**  
La Cauquière  
Rue Marceau  
Tel : 04 94 54 08 09

**PECH Sandy**  
26 ter, avenue  
George Clemenceau  
Tel : 04 94 54 09 81

## Praticiens bien-être

**LEPLAIDEUR Julie**  
massages, reflexologie,  
conseils aromathérapie  
Tel : 06 79 82 96 09

**JOINT Ingrid**  
Shiatsu, massages,  
reflexologie...  
Appartement 81,  
batiment E  
Le clos du colombier  
43 chemin de Tremouries  
Tel : 06 20 46 84 09

**BAGUR Pascal**  
Aromathérapeute,  
myco et gemmothérapies  
Maison de Santé  
9, bd de Lattre de Tassigny  
Tel : 06 23 95 83 93

## Prothésiste dentaire

Dentine esthetic oral  
Espace Diamant  
Les Marines de Cogolin  
Tel : 04 94 79 59 20

Gilly  
1, Rue Pasteur  
Tel : 04 94 54 12 58

## Psychiatre (Clinique Psychiatrique du Golfe)

MANSOUR Antoine  
Rue du Gaou  
Tel : 04 94 53 24 63

## Psychologue

DABADIE Angélique  
15, rue Hoche  
Tel : 06 22 61 79 24

HARWARDT Silke  
Boulevard Michelet  
Tel : 06 20 09 16 43

OLMER Allison  
70, rue Carnot  
Tel : 06 30 03 90 03

PETISNE Isabelle  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre de Tassigny  
Tel : 06 17 31 08 97

PITTOLO Florence  
10, boulevard de Lattre de Tassigny  
Tel : 04 83 09 34 61

VINCENT Frédérique  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre de Tassigny  
Tel : 06 83 54 60 75

## Psychanalyste et thérapeute de couple

CALABRO Manon  
102 avenue Clemenceau  
Tel : 06 73 23 99 02

## Radiologue

Imagerie du Golfe SCM  
96, rue Carnot  
Tel : 04 94 54 69 33

## Sophrologue et phytothérapie

DABADIE Angélique  
15, rue Hoche  
Tel : 06 22 61 79 24

DHONDT Fabienne  
Maison de Santé  
9, boulevard de Lattre de Tassigny  
Tel : 06 77 19 64 34

ESTEVE Emilie  
3, boulevard Michelet  
Tel : 06 50 68 29 35

## Urologue

Maison de santé  
9, boulevard De Lattre de Tassigny  
Les vendredis matin,  
sur rendez-vous

BENADIBA Steeve  
Urovar  
Chirurgien – Urologue  
Tel : 04 94 12 87 97

## Pharmacies

Pharmacie de la Foux  
RN 98  
Rondpoint de la Foux  
Tel : 04 94 56 05 12

Pharmacie de la Poste  
26, avenue Georges Clemenceau  
Tel : 04 94 54 11 19

Pharmacie Gambetta  
13, rue Gambetta  
Tel : 04 94 55 72 90

Pharmacie Senequier Rouquier  
9, Rue Jean Jaurès  
Tel : 04 94 54 64 49

## Hôpitaux et cliniques

Pôle de santé du Golfe de Saint-Tropez  
1508 – RD 559  
83580 Gassin  
Standard :  
04 98 12 50 00

Centre hospitalier  
intercommunal Fréjus/  
Saint Raphaël

240 avenue St Lambert  
BP 110

83608 Frejus Cedex

[www.ch-dracenie.fr](http://www.ch-dracenie.fr)

Tel : 04 94 40 21 21

Centre hospitalier  
de Draguignan

Route de Monferrat

83300 Draguignan

Tel : 04 94 60 50 00

Hôpitaux de Marseille

80 rue Brochier

13005 Marseille

[www.ap-hm.fr](http://www.ap-hm.fr)

Tel : 04 91 38 00 00

Hôpital d'instruction des  
Armées de Sainte Anne  
à Toulon

2 Bd St Anne 83800 Toulon

Tel : 04 83 16 20 10

Centre hospitalier  
universitaire de Nice

4 avenue Reine Victoria

06002 Nice Cedex 1

Tel : 04 92 03 77 77

[www.chu-nice.fr](http://www.chu-nice.fr)

**Centres spécialisés :**  
**Médicaux –**  
**Psychologiques –**  
**Psychiatriques**

Hôpital de jour pour enfants

82 impasse Marceau

83310 Cogolin

Tel : 04 94 54 76 70

Hôpital de jour pour adultes

Rue Jacques Monod

83310 Cogolin

Tel : 04 94 54 78 80

Clinique psychiatrique  
du Golfe

Rue du Gaou 83310 Cogolin

Tel : 04 94 17 70 00 /

Fax : 04 94 17 70 69

Centre d'Education  
spéciale et de soins  
à domicile (SESSAD)

Chemin de radasse

83310 Cogolin

Tel : 04 94 54 65 71 /

Fax : 04 94 54 17 91

[www.ugecampacac.com](http://www.ugecampacac.com)

Centre d'Aide  
par le Travail

CAT Les Romarins

Route des Mines

83310 Cogolin

Tel : 04 94 54 47 85 /

Fax : 04 94 54 42 66

Centre Médico-  
psychologique  
du Golfe

Avenue Antoine

de Saint Exupéry

83120 Sainte Maxime

Tel : 04 94 55 21 34

La DRAILLE

Maison d'enfants  
à caractère social

182 avenue

de la Cauquière

83310 Cogolin

Tel : 04 94 55 08 28



## NOTES

## NOTES



## NOTES

## NOTES

# VILLE DE COGOLIN

*Restez informés !*

## TERRE MER MAGAZINE

Tous les deux mois dans vos boîtes aux lettres  
et dans « Les dernières publications »  
(via la page d'accueil de [www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr))

## COGOLIN.FR, LE SITE DE LA VILLE

Abonnez-vous aux alertes SMS !  
(via la page d'accueil de [www.cogolin.fr](http://www.cogolin.fr))

## **f** « VILLE DE COGOLIN »

Travaux, écoles, événements, photos, vidéos :  
l'information en temps réel !

## **@** « VILLEDECOGOLIN »

Photos, vidéos : abonnez-vous et partagez !

